Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale

Séance plénière du jeudi 22 février 1990

SEANCE DU MATIN

SOMMAIRE

Pages

COMMUNICATION DU PRESIDENT 472

ORDRE DES TRAVAUX 472

QUESTIONS ORALES:

— De M. Cools à M. Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures, concernant «le régime des pensions du personnel de l'agglomération de Bruxelles» 472

— De Mme Huytebroeck à M. Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés, concernant «la pollution dans les tunnels bruxellois» 473

— De M. Adriaens à M. Gosuin, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau, concernant «la collecte sélective des petits déchets chimiques ménagers» 474

INTERPELLATIONS:

De Mme Nagy à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, concernant «la réorganisation de l'Administration régionale» 475

Discussion. — *Orateurs:* **Mme Nagy, MM. Cools, Picqué,** Ministre-Président de l'Exécutif 475

Brusselse Hoofdstedelijke Raad

Plenaire vergadering van donderdag 22 februari 1990

OCHTENDVERGADERING

INHOUDSOPGAVE

Blz.

MEDEDELING VAN DE VOORZITTER 472

REGELING VAN DE WERKZAAMHEDEN 472

MONDELINGE VRAGEN:

— Van de heer Cools aan de heer Chabert, Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen, betreffende «het pensioenstelsel van het personeel van de Brusselse Agglomeratie» 472

— Van mevrouw Huytebroeck aan de heer Thys, Minister belast met Openbare Werken, Verkeer en de Vernieuwing van Afgedankte Bedrijfsruimten, betreffende «de vervuiling in de Brusselse tunnels» 473

— Van de heer Adriaens aan de heer Gosuin, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister belast met Huisvesting, Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid, betreffende «de selectieve ophaling van kleine scheikundige huishoudelijke afval» 474

INTERPELLATIES:

Van mevrouw Nagy tot de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, betreffende «de reorganisatie van de gewestelijke administratie» 475

Bespreking. — *Sprekers:* **mevrouw Nagy, de heren Cools, Picqué,** Minister-Voorzitter van de Executieve 475

Pages

Projets de motion 479

Dépôt. — *Orateur:* **M. le Président** 479

— De M. Adriaens à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, concernant «l'assainissement de la vallée du Maelbeek» 480

Discussion. — *Orateurs:* **M. Adriaens, Mme Carton de Wiart, M. Picqué,** Ministre-Président de l'Exécutif 480

— De M. De Decker à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif et à M. Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés, concernant «l'implantation du Parlement européen à Bruxelles» 482

Discussion. — *Orateurs:* **MM. De Decker, Roelants du Vivier, S. Moureaux, Adriaens, Mme de T' Serclaes, MM. Picqué,** Ministre-Président de l'Exécutif, **Thys,** Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés 483

Projets de motion 488

Dépôt. — *Orateur:* **M. le Président** 488

QUESTIONS ORALES:

— De M. de Lobkowicz à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, concernant «la brochure «Bruxelles: ville de tous les défis» que vient d'éditer son cabinet» 489

— De Mme Nagy à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, concernant «la mise en place dans les communes bruxelloises d'un service d'éco-conseil» 489

— De M. Debry à M. Gosuin, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau, concernant «les logements dans le quartier Harmonie (quartier nord)» 491

— De M. Debry à M. Gosuin, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau, concernant «les hausses de loyers dans les sociétés de logement social» 491

— De M. Huygens à M. Gosuin, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau, à M. Anciaux, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures, concernant «le département «Atteintes au Milieu» du Service Incendie» 493

Blz.

Ontwerpen van motie 479

Indiening. — *Spreker:* **De Voorzitter** 479

— Van de heer Adriaens tot de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, betreffende «de sanering van de Maalbeekvallei» 480

Bespreking. — *Sprekers:* **de heer Adriaens, mevrouw Carton de Wiart, de heer Picqué,** Minister-Voorzitter van de Executieve 480

— Van de heer De Decker tot de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve en tot de heer Thys, Minister belast met Openbare Werken, Verkeer en de Vernieuwing van Afgedankte Bedrijfsruimten, betreffende «de vestiging van het Europees Parlement in Brussel» 483

Bespreking. — *Sprekers:* **de heren De Decker, Roelants du Vivier, S. Moureaux, Adriaens, mevrouw de T' Serclaes, de heren Picqué,** Minister-Voorzitter van de Executieve, **Thys,** Minister belast met Openbare Werken, Verkeer en de Vernieuwing van Afgedankte Bedrijfsruimten 483

Ontwerpen van motie 488

Indiening. — *Spreker:* **De Voorzitter** 488

MONDELINGE VRAGEN:

— Van de heer de Lobkowicz aan de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, over «de brochure «Bruxelles: ville de tous les défis», pas uitgegeven door zijn kabinet» 489

— Van mevrouw Nagy aan de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, betreffende «de oprichting van een dienst voor raadgevingen inzake milieu in de Brusselse gemeenten» 489

— Van de heer Debry aan de heer Gosuin, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister belast met Huisvesting, Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid, betreffende «de huisvesting in de Harmoniewijk (Noordwijk)» 491

— Van de heer Debry aan de heer Gosuin, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister belast met Huisvesting, Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid, betreffende «de stijging van de huurprijzen in de maatschappijen voor sociale huisvesting» 491

— Van de heer Huygens aan de heer Gosuin, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister belast met Huisvesting, Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid, en aan de heer Anciaux, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen, betreffende «de afdeling «Milieuverontreiniging» van de Brandweer» 493

	Pages
— De M. Huygens à M. Gosuin, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau, concernant «la Commission consultative de l'IBGE»	494
ORDRE DES TRAVAUX	494

	Blz.
— Van de heer Huygens aan de heer Gosuin, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister belast met Huisvesting, Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid, betreffende «de Adviesraad van her BIM»	494
REGELING VAN DE WERKZAAMHEDEN	494

PRESIDENCE DE M. POULLET, PRESIDENT
VOORZITTERSCHAP VAN DE HEER POULLET, VOORZITTER

La séance est ouverte à 9 h 30 m.

De vergadering wordt om 9 u. 30 m geopend.

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

Dames en Heren, de vergadering is geopend.

COMMUNICATION DU PRESIDENT
MEDEDELING VAN DE VOORZITTER

M. le Président. — Suite à l'attentat du 16 février à Woluwe, j'informe l'Assemblée que j'ai transmis au Recteur de l'UCL, le message suivant: «Monsieur le Recteur, au nom de l'ensemble des conseillers de la Région de Bruxelles-Capitale, je prends part à la souffrance de toutes les familles qui ont été touchées par les conséquences de l'attentat qui a frappé toute la communauté universitaire le vendredi 16 février 1990. Je vous demande d'être l'intermédiaire des conseillers régionaux afin de souhaiter un prompt rétablissement aux victimes innocentes de cet acte odieux.»

Naar aanleiding van de aanslag van 16 februari, stel ik de vergadering op de hoogte van het feit dat ik aan de Rector van de UCL de volgende boodschap heb overgemaakt: «Mijnheer de Rector, uit naam van alle raadsleden van het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest deel ik in het leed van alle families die werden getroffen door de gevolgen van de aanslag van 16 februari 1990 welke de hele universitaire gemeenschap heeft beroerd. Ik vraag u op te treden als tussenpersoon voor de regionale raadsleden en aan alle onschuldige slachtoffers van deze afschuwelijke daad een spoedig herstel toe te wensen.»

ORDRE DES TRAVAUX
REGELING VAN DE WERKZAAMHEDEN

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, M. le Ministre-Président me demande de bien vouloir l'excuser car il aura un peu de retard ce matin.

Je vous propose dès lors de commencer notre séance par les question orales. *(Assentiment.)*

QUESTION ORALE DE M. COOLS A M. CHABERT, MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES RELATIONS EXTERIEURES, CONCERNANT «LE REGIME DES PENSIONS DU PERSONNEL DE L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES»

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER COOLS AAN DE HEER CHABERT, MINISTER BELAST MET FINANCIEN, BEGROTING, OPENBAAR AMBT EN EXTERNE BETREKKINGEN, BETREFFENDE «HET PENSIOENSTELSEL VAN HET PERSONEEL VAN DE BRUSSELSE AGGLOMERATIE»

M. le Président. — La parole est à M. Cools pour poser sa question.

M. Cools. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, ma question orale vise un problème technique, qui a également un certain nombre de conséquences politiques étant donné qu'elle se rapporte au régime des pensions en application à l'Agglomération de Bruxelles.

Une délibération du Conseil de l'Agglomération de Bruxelles du 27 juin 1973 a octroyé au personnel d'Agglomération une prime de bilinguisme. L'article 1, paragraphe 3, de cette délibération stipule que l'indemnité pour connaissance des deux langues nationales est payée en même temps que le traitement et qu'elle est soumise aux retenues de pension.

Un arrêté de M. le Gouverneur du Brabant du 17 juillet 1973 suspendant l'exécution de ladite délibération, une nouvelle délibération du Conseil d'Agglomération de Bruxelles du 5 septembre 1973 maintiendra la délibération critiquée du 27 juin 1973. Cette délibération du 5 septembre 1973 devint exécutoire par expiration de délai.

En vertu de cette délibération, les pensions accordées aux membres du personnel de l'Agglomération jusqu'à l'installation du présent Exécutif en juillet 1989 ont été calculées en tenant compte des retenues effectuées sur la prime de bilinguisme.

Cet élément est important puisque pour un certain nombre de pompiers, par exemple, cela représente quelque 1 200 francs par mois.

Depuis l'installation de cet Exécutif, et à votre intervention, Monsieur Chabert, ce n'est plus le cas. En contradiction avec l'article 5, alinéas 6 et 7, de la loi du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises, qui stipule que le statut juridique des membres du personnel de l'Agglomération demeure régi par les dispositions en vigueur «aussi longtemps que les autorités auxquelles ils sont transférés n'auront pas fait usage de leur compétence en la matière» et que le montant de la pension des agents transférés «ne pourra être inférieur au montant de la pension qui aurait été accordée aux intéressés conformément aux dispositions législatives et réglementaires qui leur étaient applicables au moment du transfert».

Monsieur le Ministre, ne considérez-vous pas qu'il est normal que des agents soumis à des retenues pendant seize ans pour leur pension, bénéficient d'une pension déterminée en fonction de ces retenues? L'égalité entre les personnes pensionnées avant et après l'entrée en fonction du présent Exécutif ne va-t-elle pas dans le même sens?

Est-il exact que l'Exécutif envisagerait de ne plus prendre en compte les primes de bilinguisme pour déterminer le montant des pensions, mais qu'il procéderait à un remboursement aux agents des retenues effectuées? Une situation qui lèserait gravement ceux-ci, vu qu'en vertu de la limitation dans le temps de la rétroactivité des remboursements, ceux-ci ne pourraient intervenir que pour les cinq dernières années. Autrement dit, les agents perdraient onze années de retenue.

De manière plus générale, Monsieur le Ministre, pouvez-vous rassurer ce Conseil sur votre volonté de respecter les règlements en vigueur en matière de personnel, à l'Agglomération, sauf, bien entendu, modification de ces règlements par ce Conseil? On peut effectivement imaginer que dans le cadre

de la poursuite d'objectifs d'économies budgétaires, l'Exécutif veuille modifier à l'avenir, pour les nouveaux agents, un certain nombre de règlements en vigueur. Mais dans ce cas, le Conseil devrait autoriser cette modification. Il me paraît curieux que l'Exécutif, sans procéder à une modification réglementaire, fasse un blocage en matière de pension, pour une partie des retenues effectuées.

M. le Président. — La parole est à M. Chabert, Ministre.

M. Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Monsieur le Président, Chers Collègues, la question posée par M. Cools a retenu mon attention particulière. Je précise que selon leur origine administrative, les agents de l'Agglomération peuvent bénéficier de trois régimes de pension différents.

D'abord, les agents entrés en service auprès d'une commune après le 1er janvier 1956, et transférés ensuite à l'Agglomération, bénéficient du régime de pension légal, c'est-à-dire que la pension est calculée sur la base du traitement d'activité moyen des cinq dernières années, divisé par 60 et multiplié par le nombre d'années de service.

Ce régime est également applicable au personnel de l'Etat.

Ensuite, les agents transférés d'office, au 1er janvier 1973, d'une commune à l'Agglomération bénéficient du régime de pension de la commune d'origine, s'ils sont entrés en service et nommés auprès du pouvoir local avant le 31 décembre 1955. Si la commune d'origine n'a pas établi un régime de pension local, le régime légal est d'application.

Enfin, les agents entrés en service auprès de l'Agglomération et qui y effectueront une carrière complète, bénéficient d'un régime de pension propre à cette administration. Cette pension est calculée sur la base du dernier traitement d'activité, multiplié par les années de service prestées et divisé par 50. Les agents pensionnés prématurément, pour cause d'inaptitude physique, tombent également sous l'application de ce régime.

En outre, je tiens à signaler que, ces derniers mois, la prime pour la connaissance des deux langues entre également en ligne de compte pour le calcul de la pension au niveau de l'Agglomération. Ce n'est pas le cas au niveau communal. Pour ce motif, ces problèmes font l'objet d'une enquête administrative. Je ne manquerai pas de vous en communiquer les résultats.

M. le Président. — La parole est à M. Cools.

M. Cools. — Monsieur le Ministre, il m'intéresserait d'obtenir les résultats de cette enquête lorsqu'elle aura abouti.

L'objet principal de ma question était le suivant: un règlement a été voté par le Conseil d'Agglomération, il est devenu exécutoire par expiration de délai et sauf modification de ce règlement par cette assemblée, il devrait rester d'application. Ce n'est pas le cas pour le moment. Le Ministre lui-même a précisé qu'en attendant les résultats de l'enquête, il suspendait les paiements. Cela me semble anormal car seul notre Conseil est habilité à modifier les règlements et non pas l'Exécutif.

M. Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Je n'ai pas l'intention de répéter ce que je viens de dire. Il est vrai que les paiements ont été suspenddus en attendant les résultats de l'enquête en cours. Dès qu'elle sera terminée, nous trancherons définitivement cette question.

M. le Président. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE MME HUYTEBROECK A M. THYS, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES COMMUNICATIONS ET DE LA RENOVATION DES SITES D'ACTIVITES ECONOMIQUES DESAFFECTES, CONCERNANT «LA POLLUTION DANS LES TUNNELS BRUXELLOIS»

MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW HUYTEBROECK AAN DE HEER THYS, MINISTER BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERKEER EN DE VERNIEUWING VAN AFGEDANKTE BEDRIJFSRUIMTEN, BETREFFENDE «DE VERVUILING IN DE BRUSSELSE TUNNELS»

M. le Président. — La parole est à Mme Huytebroeck pour poser sa question.

Mme Huytebroeck. — Monsieur le Président, en novembre 1989, j'avais déjà interpellé le Ministre sur les mesures qu'il comptait prendre concernant le problème de la pollution dans les tunnels bruxellois et notamment dans le tunnel du boulevard Léopold II.

Une étude de l'Institut d'Hygiène et d'Epidémiologie révélait en effet que la concentration d'agents polluants y était dix fois supérieure à celle qu'on avait pu observer dans les rues à trafic dense.

M. le Ministre peut-il me dire si des décisions concrètes ont été prises depuis lors par l'Exécutif et lesquelles?

L'Institut bruxellois de Gestion de l'Environnement peut-il nous fournir les résultats d'études entreprises?

M. le Président. — La parole est à M. Thys, Ministre.

M. Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés. — Monsieur le Président, Chers Collègues, je porte à votre connaissance que, sur ma proposition, l'Exécutif régional a pris, en date du 5 octobre 1989, un certain nombre de mesures qui ont fait depuis lors l'objet de développements ultérieurs.

Il s'agissait:

1. D'organiser une concertation interrégionale sur l'exploitation des tunnels; cette concertation est actuellement en cours.

2. D'inviter Mme Miet Smet, Secrétaire d'Etat national à l'Environnement, d'établir en concertation avec les Régions des réglementations fixant le taux de concentration maximal des polluants dans les tunnels, applicables dans tout le royaume.

La conférence des Ministres de l'Environnement, réunie à ce propos, a constitué un groupe de travail «tunnels», dont les conclusions sont attendues dans le courant de ce premier semestre.

3. D'inviter le Vice-Premier Ministre et Ministre des Communications national, M. Dehaene, à renforcer les dispositions prévues en matière de production de CO, en vue d'obtenir des automobiles plus propres.

Les premières mesures ont été prises par le Ministre et ont trait au renforcement des certificats de conformité des véhicules en application des normes européennes de pollution.

4. De transmettre le rapport de l'Institut d'Hygiène et d'Epidémiologie à l'Institut Bruxellois de la Gestion de l'Environnement pour examen technique; l'Institut a effectué l'examen technique demandé.

En même temps, le professeur Michel Giot s'est penché sur l'inventorisation des installations de ventilation du tunnel Léopold II et a introduit une note intérimaire concernant la ventilation.

Sur la base de ces deux rapports, et bien qu'une solution définitive ne soit pas encore envisageable, j'ai proposé à l'Exécutif un certain nombre de mesures que celui-ci a entériné le 8 février dernier.

Ces mesures sont les suivantes:

1. Demander aux services de police et de gendarmerie concernés de veiller particulièrement au respect du non-accès au tunnel par les gros tonnages.

2. En vue de se forger encore une meilleure idée de mesures à prendre, charger l'Institut bruxellois de la Gestion de l'Environnement de faire mesurer les concentrations d'oxyde de carbone et d'oxyde d'azote dans le tunnel, et d'échelonner le taux de dilution de la pollution aux sorties des ventilateurs du tunnel.

Ces mesures devraient permettre d'examiner si les procédures de rejet en surface ne nuisent pas à la qualité de vie dans le Parc Elisabeth, auquel cas des aménagements de bouches de ventilation devraient être réalisés.

3. Réaliser un essai pendant la période des vacances de Pâques, afin de se faire une idée de l'influence d'une meilleure fluidité du trafic à travers le tunnel, associée à une augmentation de la ventilation.

En effet, d'après les rapports remis, le problème réside essentiellement dans l'encombrement excessif du tunnel à certaines heures. Il convient dès lors de vérifier l'hypothèse du ralentissement de l'introduction des véhicules dans le tunnel, par le blocage en surface du trop-plein des véhicules. L'essai *in situ* permettra la vérification de cette hypothèse.

Monsieur le Président, dès que je serai en possession des éléments auxquels je viens de faire référence, je veillerai à en informer la Commission de votre Conseil régional.

M. le Président. — La parole est à Mme Huytebroeck.

Mme Huytebroeck. — Je remercie M. le Ministre pour ses réponses. Je suis heureuse de constater que les choses avancent et j'insiste pour que nous soyons tenus au courant des résultats des différentes études qui auront lieu prochainement.

M. le Président. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE M. ADRIAENS A M. GOSUIN, SECRETAIRE D'ETAT ADJOINT AU MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, CONCERNANT «LA COLLECTE SELECTIVE DES PETITS DECHETS CHIMIQUES MENAGERS»

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER ADRIAENS AAN DE HEER GOSUIN, STAATSSECRETARIS TOEGEVOEGD AAN DE MINISTER BELAST MET HUISVESTING, LEEFMILIEU, NATUURBEHOUD EN WATERBELEID, BETREFFENDE «DE SELECTIEVE OPHALING VAN KLEINE SCHEIKUNDIGE HUISHOUDELIJKE AFVAL»

M. le Président. — La parole est à M. Adriaens pour poser sa question.

M. Adriaens. — Monsieur le Secrétaire d'Etat, Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, vous avez annoncé la mise sur pied, à partir du 20 novembre 1989, d'une campagne d'enlèvement gratuit des petits déchets chimiques dangereux produits par les particuliers. Cette action, coordonnée par la firme Sovabo-Serveco, a rencontré la pleine approbation du groupe Ecolo qui a considéré la dépense de 35 millions qu'elle nécessitait comme tout à fait justifiée.

La publicité générale de la campagne a été bien menée et une grosse majorité des Bruxellois est maintenant au courant de la possibilité de récupération de ses déchets toxiques. Par contre, il apparaît également qu'une grosse majorité d'habitants n'a rien constaté dans son quartier alors que cela aurait déjà dû s'appliquer puisque cinq passages sont programmés par an dans tous les quartiers de la ville. Les questions que je voudrais vous poser sont donc les suivantes:

1) La campagne a-t-elle débuté à la date prévue?

2) La distribution des toutes-boîtes indiquant les dates et lieux de récupération, s'est-elle déroulée selon les modalités prévues?

3) Des chiffres sont-ils déjà disponibles quant au rendement quantitatif des premiers mois de collecte et est-il vrai qu'ils seraient fort inférieurs aux résultats espérés?

En fait, les questions que je vous pose ont pour but de m'assurer que la campagne de ramassage des petits déchets chimiques est correctement organisée et de demander que l'on corrige les erreurs s'il en apparaissait. Il serait en effet dommage qu'après un an on vienne nous dire que la campagne est un échec et qu'en conséquence elle ne serait pas reconduite dans l'avenir.

D'avance, je vous remercie de votre réponse.

M. le Président. — La parole est à M. Gosuin, secrétaire d'Etat.

M. Gosuin, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau. — Monsieur le Président, Chers Collègues je puis rassurer tout de suite ce Conseil. Ce n'est pas un échec. La campagne de collecte des petits déchets chimiques a débuté le 20 novembre 1989. L'information à la population est réalisée à l'aide d'un dépliant toutes-boîtes reprenant les différentes données de l'opération. Ce dépliant est distribué dans chaque quartier, deux à quatre semaines avant le passage de la camionnette qui récolte ces déchets.

En outre, tous les deux mois, des annonces de sensibilisation et d'information concernant cette collecte sont publiées dans le journal *Vlan*. Un communiqué de presse indiquant les résultats de cette campagne sera diffusé lorsque tous les quartiers auront fait l'objet de cette collecte au moins une fois, c'est-à-dire après le 20 février.

M. le Président. — La parole est à M. Adriaens.

M. Adriaens. — Monsieur le Secrétaire d'Etat, vous m'expliquez l'organisation théorique de la campagne qui correspond effectivement à ce qui avait été annoncé.

Les faits nous révèlent cependant que nous sommes le 20 février et que tous les quartiers n'ont pas reçu le toutes-boîtes. Les gens ne sont pas conscients de la concrétisation de cette campagne dans leur quartier. C'est la raison pour laquelle je m'inquiète. Je me demande si la distribution de l'information a réellement été bien faite afin que chacun soit au courant de ce qui se passera dans son quartier.

M. le Président. — La parole est à M. Gosuin, Secrétaire d'Etat.

M. Gosuin, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau. — Il est évident que ce n'est pas moi qui ai personnellement distribué le toutes-boîtes dans les quartiers! Je sais cependant que ce toutes-boîtes a été distribué. D'après les résultats obtenus dans les quartiers où cette opération a eu lieu, je puis vous assurer qu'ils ont reçu l'information puisqu'il y a eu apport de petits déchets. Il est exact que nous n'avons pas encore atteint l'objectif de 400 tonnes par an que nous nous étions fixé. Il faut savoir que cette campagne s'inscrit dans une politique de prévention et d'éducation.

Je constate également que, dans certains quartiers où une sensibilisation plus importante a eu lieu, les résultats sont supérieurs à nos attentes, ce qui augure favorablement de l'avenir. Cela nous encourage à persévérer dans cette initiative.

M. le Président. — L'incident est clos.

M. le Ministre-Président nous ayant rejoints, nous entendrons à présent les interpellations.

INTERPELLATION DE MME NAGY A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, CONCERNANT «LA REORGANISATION DE L'ADMINISTRATION REGIONALE»

Discussion

INTERPELLATIE VAN MEVROUW NAGY TOT DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE, BETREFFENDE «DE REORGANISATIE VAN DE GEWESTELIJKE ADMINISTRATIE»

Bespreking

De Voorzitter. — Dames en heren, aan de orde is de interpellatie van Mevrouw Nagy.

Mesdames, Messieurs, l'ordre du jour appelle l'interpellation de Mme Nagy.

La parole est à Mme Nagy pour développer son interpellation.

Mme Nagy. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Chers Collègues, dès les premiers débats de notre Conseil, nous avons évoqué les graves problèmes de l'administration régionale. L'Exécutif a invoqué alors sa récente mise ne place et vous avez, Monsieur le Ministre-Président, déclaré qu'il n'était pas possible de faire endosser la responsabilité de cette situation à votre nouvelle équipe.

L'Exécutif avait fait part au Conseil, de son intention de réaliser un audit sur les différentes composantes de cette administration, dont les conclusions devaient lui permettre de faire des propositions visant à mieux la réorganiser. Le premier rapport devait être terminé pour le 31 décembre 1989.

Pour bien situer mon propos, je vais faire un bref rappel de la situation de l'administration régionale comprise au sens large.

Premièrement, il y a le Ministère de la Région, auquel sont venus s'ajouter les agents de l'ex-ministère des Travaux publics et des autres ministères transférés.

Deuxièmement, il y a également les organismes d'intérêt public, les régies et autres, tels l'ORBEM, la SRIB, la STIB, la SRLB, l'IBGE, le CIRBC (Centre informatique de la Région de Bruxelles-Capitale) et la SDRB.

Troisièmement, citons encore les services de l'Agglomération de Bruxelles.

En ce qui concerne le Ministère de la Région, y compris le personnel transféré des ministères régionalisés, et suite aux négociations avec les représentants syndicaux, l'Exécutif a marqué son accord sur la création de trois cadres d'accueil distincts. Cet accord doit encore être appliqué. Il restera à régler le problème des agents contractuels subventionnés (ACS), qui sont maintenus en service jusqu'au 30 juin 1990 et pour lesquels l'Exécutif devrait proposer l'organisation d'examens de recrutement afin qu'ils puissent occuper des emplois statutaires.

Il faudra également mettre sur pied les Chambres de recours, conformément à l'article 82, 1°, de l'arrêté royal du 2 octobre 1987, portant sur le statut des agents de l'Etat.

La situation des stagiaires «légaux» est préoccupante (agents qui ont présenté et réussi un examen au SPR et qui prestent un stage en vue de leur nomination à titre définitif) puisque la Commission des stages n'a pas encore été constituée et qu'il n'existe aucune norme juridique pour reprendre les missions du directeur général de la formation.

Il en résulte notamment une incertitude complète quant à l'évaluation des stagiaires et au respect de leurs droits et également une impuissance complète de l'administration si elle se trouve confrontée à un problème important avec un stagiaire.

Je suppose que tous ces problèmes sont abordés dans le rapport des commissaires désignés par l'Exécutif. Le Ministre peut-il m'informer de l'état de son enquête et du moment où les conclusions seront déposées? Enfin, pourrait-il me préciser qui réalise cet audit: s'agit-il des membres de son cabinet ou y a-t-il sous-traitance et dans cette dernière hypothèse quel est le bureau d'études désigné et quel est le coût de ce rapport?

L'étude devait être, je cite: «une photographie de la situation confuse qui existe actuellement. Il servira de base à la formulation début 1990 des propositions de structuration administrative de la Région. C'est encore sur la base de ce rapport que seront déterminés les axes de la politique de l'Exécutif en matière administrative. Ce rapport contribuera également à formuler la politique de formation et d'équipe-

ment matériel des services administratifs.» Je souhaiterais cependant que le Ministre-Président me précise la portée réelle du rapport. Concernera-t-il les pararégionaux, l'Agglomération et les régies sous tutelle régionale ou se limitera-t-il au seul Ministère de la Région?

Nous avons déjà proposé la création d'un seul Ministère régional composé de quelques grandes administrations, la disparition d'un certain nombre de pararégionaux et le maintien des régies et organismes publics tels que la STIB, l'ORBEM, la SRIB, qui correspondent en réalité aux critères suivants: ils remplissent des tâches à caractère commercial ou ils associent les partenaires sociaux.

Pour moi, il est clair que l'organisation de l'administration régionale doit être envisagée sur la base des besoins à rencontrer et non sur la base de répartitions partisanes. Ceci est une condition essentielle à son bon fonctionnement.

Je l'ai déjà dit à cette tribune mais le Ministre-Président n'a pas compris: l'administration est l'instrument de la mise en œuvre des politiques. Pour obtenir une administration compétente et motivée, il faudrait non seulement sa réorganisation et la revalorisation de ses agents, mais aussi la dépolitisation de la carrière. Cette dépolitisation devrait s'effectuer par l'application des principes généraux comprenant l'objectivité du recrutement, les garanties de carrière et le droit à la formation. C'est cela que nous attendions de l'Exécutif mais, avant même que les conclusions de l'audit aient été déposées, des nouveaux transferts ont été effectués. L'Exécutif est ainsi en contradiction flagrante avec ses déclarations au Conseil. En effet, le Ministre-Président avait reconnu la mauvaise organisation du Ministère, ce qui justifiait selon lui les cabinets pléthoriques de l'Exécutif, dont il disait ne pas être responsable. Aujourd'hui, il ne peut plus nous tenir ce discours.

J'en arrive à l'objet principal de mon interpellation. Les changements récents concernent plus particulièrement le personnel du CERB — Conseil économique régional pour le Brabant — dont dix-sept agents ont été transférés à la Région. Parmi ceux-ci, sept au moins du rang 14. Le Ministre-Président peut-il me confirmer que ces personnes ont une ancienneté de service dans le niveau 1 d'au moins quinze années, comme le stipule le statut des agents de l'Etat? Cela ne semble pas être le cas. En effet, certaines de ces personnes ont été nommées à la fin de l'année passée.

Il me revient également que les personnes ainsi transférées se partagent en fonction de leur appartenance politique et linguistique dans les différentes directions du Ministère de la Région bruxelloise. Le Ministre peut-il me donner des informations à ce sujet? Ne craint-il pas que l'arrivée d'un personnel inexpérimenté dans les fonctions dirigeantes de l'administration crée une désorganisation des services et entraîne à nouveau le mécontentement des agents de l'administration, qui se voient ainsi dépassés dans le déroulement normal de leur carrière administrative? Les négociations entre l'Exécutif et les organisations syndicales s'orientent vers la mise en place de trois cadres d'accueil. De quel cadre le personnel nouvellement transféré fera-t-il partie? Ne faudrait-il pas prévoir un cadre d'extinction, étant donné que les grades de certains agents transférés — par exemple, celui d'attaché, rang 14 — ne sont pas prévus dans le statut des fonctionnaires?

En ce qui concerne la SDRB, organisme dont les dirigeants ne cesseront de nous étonner, tellement ils font preuve d'imagination dans le détournement des règles concernant la carrière de ses fonctionnaires, mais cette fois-ci avec la bénédiction de votre Exécutif, il est question de onze fonctionnaires désignés pour l'exercice des fonctions supérieures.

Il faut d'abord noter que, conformément à l'article 7 de l'annexe 2 de l'arrêté royal du 12 octobre 1987, arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 2 mai 1977 approuvant le cadre organique et le statut du personnel de la Société de développement régional pour l'arrondissement de Bruxelles-Capitale, le statut des agents de l'Etat est applicable entre autres aux allocations et indemnités de toute nature, donc notamment aux allocations pour fonctions supérieures.

Or, l'article 3 de l'arrêté royal du 8 août 1983 relatif à l'exercice d'une fonction supérieure dans les administrations de l'Etat prévoit dans son paragraphe 1er que «seul un agent qui remplit les conditions statutaires requises pour être nommé au grade correspondant à la fonction supérieure, peut être désigné pour l'exercice de cette fonction». Le paragraphe 2 du même article prévoit: «A défaut d'agent remplissant les conditions statutaires requises pour être nommé au grade correspondant à la fonction supérieure, un autre agent peut être désigné pour l'exercice de cette fonction, par acte de désignation motivé.»

De plus l'article 7 stipule au paragraphe 1er: «Il ne peut être pourvu pour plus de six mois à un emploi vacant ou momentanément non occupé, par désignation pour l'exercice d'une fonction supérieure.»

Il résulte notamment de la note de service 90-4 émanant des services généraux de la SDRB que les différents agents bénéficiaires des fonctions supérieures: ou bien ne réunissent pas les conditions de nomination prévues par l'article 7 ou bien que leur désignation n'a pas fait l'objet d'un acte motivé.

De plus, il faut noter que les fonctions supérieures ont été accordées sans la spécification d'un terme et ce, contrairement à la disposition susvisée.

Quelles que soient les raisons qui justifient ces fonctions, détachement dans un cabinet ou autre, il est frappant de constater que nombre de ces fonctions supérieures font partie du très célèbre train de nominations qui ont été faites à la SDRB en décembre 1988. Ecolo a dénoncé, et nous n'étions pas seuls, ces nominations faites en dépit des procédures prévues, aujourd'hui les mêmes bénéficient d'une promotion. M. le Ministre-Président a-t-il pris connaissance de la décision du conseil d'administration de la SDRB du 26 janvier 1990 sur ce point? Par ailleurs, des informations parues dans la presse et non démenties font état de la «présence officieuse», au sein de la SDRB, d'un ancien fonctionnaire du Ministère des Travaux publics, muté en son temps à la Région wallonne. Le Ministre peut-il nous éclairer sur cette situation inqualifiable? Par quel procédé un fonctionnaire de la Région wallonne est-il affecté à la SDRB?

Un projet d'arrêté réglant la situation statutaire des différents pararégionaux bruxellois — SDRB, SRLB, CCF, etc. — a été soumis aux organisations syndicales et doit être discuté en comité de concertation. Le Ministre-Président peut-il me donner les grandes lignes de ce projet d'arrêté?

Ces affaires illustrent une politique du coup par coup, sans vue à long terme. Or la mise en place de l'administration nécessite une vue globale qui applique des principes généraux et se fixe des règles et des critères objectifs qui doivent être respectés. C'est à mes yeux essentiel si l'on veut se doter d'une bonne administration.

En attendant, je considère qu'il est urgent de préciser le statut des fonctionnaires régionaux, de respecter les règles administratives en vigueur ou de les modifier, afin de les améliorer, et de lutter contre le marchandage politique qui fait que notre fonction publique est décriée par tous, au lieu d'être cet agent de la politique régionale dont nous avons, à notre

sens, un criant besoin. Je pense que les nominations, les avancements de grade ainsi que les transferts faits dans le seul souci des appartenances politiques, sont le mal qui mine notre administration régionale. *(Applaudissements sur les bancs Ecolo.)*

M. le Président. — La parole est à M. Cools.

M. Cools. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, voici trois mois, le 16 novembre 1989, j'interpellais l'Exécutif sur les mesures urgentes à adopter pour assurer un meilleur fonctionnement de l'administration régionale. Je dressais à cette occasion un constat sévère des handicaps dont souffrait notre administration régionale. Le Ministre ne contestait pas ce constat mais plaidait, en quelque sorte, les circonstances atténuantes en soulignant que son Exécutif n'était en fonction que depuis quelques mois et en avançant que deux commissaires de l'Exécutif avaient été désignés pour établir un rapport, au 31 décembre 1989, sur la situation de l'administration régionale.

Aussi ma première question rejoint-elle la question posée par Mme Nagy. Ce rapport a-t-il été déposé à la date prévue et si oui, quelles en sont ses conclusions principales? Ce rapport devait, d'après la réponse que me donnait M. le Ministre, le 16 novembre dernier, fixer les grands axes de la réforme de l'organisation de notre administration régionale.

Le groupe PRL ne compte pas de collaborateurs aussi bien rémunérés que les commissaires de l'Exécutif: 300 000 francs par mois et par commissaire, avons-nous appris en Commission du Budget! Néanmoins, nous avons réfléchi à l'organisation de l'administration régionale. Il nous semble que cette dernière devrait s'articuler autour de huit grandes directions générales:

Une première direction serait constituée en quelque sorte par les services de la présidence, la chancellerie, et aurait en charge les relations extérieures, les relations avec le Conseil économique et social, la conférence des bourgmestres, les Communautés européennes, le service d'études régional.

Une deuxième direction s'occuperait du personnel et de la formation.

Une troisième, des finances et du budget, y compris la trésorerie et les statistiques.

Une quatrième, de la tutelle et des pouvoirs locaux.

Une cinquième, des communications et des travaux publics, y compris l'entretien des voiries.

Une sixième, de l'économie, des classes moyennes, de l'emploi et des technologies nouvelles.

Une septième, de l'environnement, de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire, de la politique de l'eau.

Une huitième, de la rénovation urbaine et du logement.

Qu'il s'agisse d'une structure de ce type ou d'une autre structure en matière d'organisation des services de l'administration régionale, l'Exécutif a-t-il déjà pris une orientation en ce qui concerne la répartition des tâches et l'organisation en directions générales de cette administration?

L'organisation de notre administration régionale nécessite aussi d'adopter un certain nombre de principes fondamentaux. Nous sommes attachés, au sein du PRL — nous opposant ainsi au principe de la centralisation —, au renvoi, au niveau local, de l'exercice des tâches administratives, chaque fois que cela se révèle possible et souhaitable.

Ce qui sous-entend notamment que le rôle de l'administration se limite à la prospective, à la mise en œuvre des décisions de l'Exécutif et au contrôle de cette exécution et à rien de plus. Cette orientation est-elle partagée par l'Exécutif? Ce qui me surprend, quelle que soit la composition de l'Exécutif — et ce n'est pas propre à l'Exécutif bruxellois —, c'est la tendance très large à recourir à des bureaux d'études extérieurs qui coûtent souvent fort cher et dont les résultats laissent parfois à désirer.

N'est-il pas souhaitable que nous ayons, au sein de notre administration régionale, un véritable service d'études qui serait un bureau au service de l'Exécutif, effectuant les différentes tâches d'études que ce dernier souhaite? A cet égard, les dix-sept fonctionnaires transférés par le Conseil économique régional du Brabant, suite à la suppression de ce Conseil, n'auraient-ils pu être, pour ce qui est du niveau 1, affectés à un tel service d'études régional plutôt que d'être répartis, comme c'est aujourd'hui le cas, entre différents services de l'administration régionale? Ces fonctionnaires du Conseil économique régional, nommés politiquement, il va de soi, constituaient une véritable armée mexicaine. Tous ces fonctionnaires ont actuellement un rang 14, voire un rang plus élevé, et coiffent des fonctionnaires des différents services.

Sans remettre en cause leurs droits acquis, n'auraient-ils pu, au minimum, être tous placés dans une même direction des études? En plus, leur tâche était identique au niveau du Conseil économique régional.

Dans votre déclaration gouvernementale, Monsieur le Ministre-Président, vous annonciez que vous envisagiez éventuellement le transfert de la collecte des immondices aux communes. Sans prendre parti pour ou contre un tel transfert — car il y a des arguments valables dans un sens comme dans l'autre quant à la localisation de cette collecte au niveau des communes, de la Région ou de l'Agglomération —, cette orientation est néanmoins importante pour l'organisation de l'administration régionale. A cet égard, l'Exécutif a-t-il déjà pris une orientation?

Mme Nagy a fait allusion aux différents statuts envisagés. Elle a notamment abordé les divers statuts des cadres temporaires. Si, à terme, nous voulons un fonctionnement optimal de notre administration régionale, nous devrons nous diriger vers un statut régional unique, non seulement pour les agents de l'administration régionale mais également pour les différents pararégionaux. S'agit-il d'une orientation retenue par l'Exécutif? Dans cette optique l'Exécutif envisage-t-il de développer la mobilité au sein de l'administration régionale, et également d'améliorer la formation des différents fonctionnaires et agents afin de permettre cette mobilité par exemple par la création d'une école d'administration régionale?

Ma dernière question, Monsieur le Ministre-Président, sera la suivante: est-il exact qu'il n'existe pas de Comité de sécurité et d'hygiène, ni de Chambre de recours au sein du Ministère de la Région bruxelloise? Cet état de choses était compréhensible à l'époque où notre administration était encore réduite. Cependant, suite aux nombreux transferts intervenus depuis le 1er janvier 1990, la mise sur pied de ces organismes semble actuellement utile. Cela entre-t-il dans les intentions de l'Exécutif? Un échéancier en la matière a-t-il été déterminé? *(Applaudissements sur les bancs du PRL.)*

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Monsieur le Président, comme nous l'avons souvent rappelé ici, la mission confiée aux commissaires de l'Exécutif pour la restructuration

administrative est un élément fondamental de la mise sur pied des services régionaux.

Cette mission a été voulue par l'Exécutif dès sa constitution afin de remédier aux problèmes de carence en moyens humains et aussi suite à l'apparition de bon nombre de doubles emplois. Aujourd'hui, de manière assez générale, je peux vous informer sur l'état d'avancement de nos travaux.

La première phase de l'étude portait sur la photographie de la situation actuelle, sur les conclusions de l'analyse de celle-ci et sur une proposition générale de restructuration. Cette phase est en cours de rédaction. Elle sera rapidement déposée auprès de l'Exécutif.

On peut arguer du fait que ce rapport aurait dû être remis dans un plus bref délai. Cependant, à la décharge des commissaires, je tiens à faire remarquer qu'ils ont dû se pencher, de manière urgente, sur le problème prioritaire de la restructuration de l'agglomération afin de déterminer un budget. Il leur était impossible de fixer ce dernier sans être informés plus clairement et en détail sur la structure de l'agglomération. Par conséquent, les commissaires ont été chargés prioritairement d'examiner ce dossier.

Les résultats des travaux des commissaires — bien entendu, il s'agit d'une initiative régionale — ne pouvaient évidemment différer le transfert de personnel des Ministères nationaux. Ces transferts étaient, en effet, organisés sur le plan national et en fonction de la nouvelle répartition des compétences entre l'Etat, les Régions, les Communautés et les Commissions communautaires propres à la Région de Bruxelles.

En effet, les personnels de ces départements ministériels étaient désormais excédentaires, par rapport aux compétences restées nationales, à la date du 1er janvier 1989. Deux cent septante et une personnes ont donc été transférées vers le Ministère de la Région bruxelloise et 30 vers le Collège réuni.

A côté de ces transferts, les lois de réformes institutionnelles ont également prévu de transférer vers les Régions, des membres du personnel d'organismes publics ou d'utilité publique. Le premier de ceux-ci a été le Conseil économique régional pour le Brabant, cette priorité ayant pour origine l'inscription du principe de ce transfert dans la loi spéciale de financement elle-même.

Concernant ces agents, l'Exécutif a décidé de les mettre provisoirement à la disposition de ses Services, jusqu'à l'adoption de mesures définitives à leur propos, qui ne seront elles-mêmes élaborées qu'après le dépôt du rapport définitif des commissaires.

Les agents du Conseil économique régional ont donc été versés dans des services où apparaissaient de grandes carences en personnel.

Cette décision s'inspirait d'un souci de répondre au besoin de personnel de l'Administration, en s'efforçant d'utiliser l'expérience professionnelle des personnes concernées. Cette expérience n'est pas, selon moi, aussi réduite que ne le laisse suggérer votre question et elle s'est notamment illustrée par la bonne réputation du CERB dans les cercles d'étude politique et économique.

Je suis personnellement d'avis — et c'est cette opinion qui a inspiré la démarche de l'Exécutif dans sa décision à ce propos — que l'opportunité de pouvoir utiliser ces personnes, est particulièrement heureuse. Il aurait au demeurant été attristant de s'en priver, en laissant ces personnes sans emploi, au moment où leurs rémunérations devaient être assurées et où, faute de personnel, l'Administration ne pouvait assumer l'ensemble de ses fonctions.

Je serai toutefois attentif à défendre, dans une négociation à ouvrir, un principe de concomitance de l'utilisation de ces personnes avec la valorisation de la situation du personnel statutaire du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale.

II. Votre question porte également sur des décisions prises à la SDRB.

Me référant à l'arrêté royal du 12 octobre 1987, publié au *Moniteur belge* du 24 octobre 1987, je me permets de vous rappeler que cette institution est dotée d'organes propres, qui disposent d'une large autonomie en matière de gestion. L'Exécutif ne se désintéresse toutefois pas de ces questions et dispose de deux Commissaires auprès de cette institution. Je crois savoir qu'un certain nombre de fonctions supérieures (onze) ont été attribuées à la SDRB, dans le but de pallier l'absence de membres du personnel, en détachement dans des Cabinets ministériels. Ces décisions ont été prises, à ma connaissance, dans le respect des dispositions statutaires applicables à la SDRB. La décision concernant le fonctionnaire du Ministère des Travaux publics transféré à l'Exécutif wallon constitue, selon le service de la SDRB, une mise à disposition par cette collectivité politique, inspirée par la nécessité pour la SDRB de disposer d'un ingénieur civil. Les différents détachements envisagés l'en privaient totalement et le handicapaient dans sa mission de rénovation urbaine.

III. Les dispositions statutaires applicables aux personnels des différents organismes publics relèvent du titulaire de la compétence correspondante au sein de l'Exécutif, celui-ci en adoptant le contenu. Le Ministre de la Fonction publique présente, pour sa part, les dispositions communes à l'ensemble des organismes, par exemple l'organisation des recours.

A ce propos, l'Exécutif adoptera incessamment deux projets d'arrêté organisant les Chambres de recours, l'un pour le Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale, l'autre pour tous les autres organismes publics.

J'attire cependant votre attention sur le fait que, en ce qui concerne le Ministère et les organismes d'intérêt public, l'autonomie régionale en matière statutaire, garantie par la loi de réformes institutionnelles de 1988, ne pourra déployer ses effets dans leur plénitude qu'après promulgation, par le Gouvernement national, d'un arrêté royal dit de «principes généraux».

Un projet en ce sens n'a été présenté au Conseil des Ministres, par le Ministre national de la Fonction publique, qu'en date du 3 février seulement et le Conseil a décidé d'en confier l'examen à un groupe de travail interministériel élargi aux Exécutifs.

Un certain nombre de questions posées par M. Cools concernent plutôt le Ministre de la Fonction publique que moi-même. Toutefois, je vous dirai qu'un des deux commissaires est membre d'un Cabinet ministériel et que toutes les considérations relatives à la décentralisation et à d'autres modes de fonctionnement de l'Administration devront être débattues à l'occasion du dépôt du rapport des commissaires.

Il est vraisemblable qu'une bonne administration éviterait à l'Exécutif de devoir recourir aux services de bureaux extérieurs. Mais il convient d'assurer notre mission et, dans l'immédiat, il s'impose de faire appel à ces bureaux.

Je concède volontiers que l'Administration devra, dans sa nouvelle structure, éviter ce genre de recours à partir du moment où elle disposera de techniciens pouvant faire face aux demandes de l'Exécutif.

M. le Président. — La parole est à Mme Nagy.

Mme Nagy. — Monsieur le Président, Chers Collègues, que dire après la réponse du Ministre-Président si ce n'est qu'il a l'art de passer à côté des questions pourtant très précises qui lui sont posées, de confondre les problèmes.

Personne ne mettait en question le transfert prévu par la régionalisation du personnel des différents ministères régionalisés.

En ce qui concerne le CERB, j'ai demandé si le personnel remplissait les conditions nécessaires pour son transfert. J'ai évoqué la SDRB, parce que les statuts en vigueur n'ont pas été respectés.

Pour le fonctionnaire transféré de la Région wallonne à la SDRB, je voulais savoir par quelle décision ministérielle, par quel procédé, ce transfert a été fait?

Je n'ai pas reçu de réponses à mes questions.

J'aurais aimé également entendre parler d'un projet qui pouvait rejoindre les propositions de M. Cools, c'est-à-dire la perspective d'une réorganisation de l'Administration régionale au moyen d'une politique d'organisation de l'Administration, d'une politique de recrutement, de formation, etc.

Je persiste à croire, après la réponse du Ministre-Président, qu'il s'agit d'une politique du coup par coup, de faveurs, de répartitions politiques, qui ne nous mènera pas à une bonne administration. Mais peut-être ne veut-on pas une bonne administration? Peut-être faudrait-il réfléchir à autre chose, par exemple à prendre des cadres contractuels dans l'Administration? Là aussi, des propositions pourraient être faites afin de sortir du système tel qu'il fonctionne aujourd'hui.

M. le Président. — La parole est à M. Cools.

M. Cools. — Monsieur le Président, Chers Collègues, je partage pleinement l'analyse que vient de faire Mme Nagy.

Certes, l'Exécutif n'est en charge que depuis huit mois mais depuis mai 1988, on connaît la réforme de l'Etat qui a été adoptée au niveau du Gouvernement national. Donc, déjà l'Exécutif précédent aurait pu s'atteler à cette tâche et réfléchir à long terme sur l'organisation de l'Administration régionale. Cela n'a pas été fait et cela semble se faire maintenant très lentement.

Je vais sans doute être sévère, Monsieur le Ministre-Président, mais, lorsque je constate ce qui s'est passé il y a quelques jours en Commission de l'Urbanisme, ou on a encommissionné toute une série de propositions que nous avions déposées en matière d'ordonnance, quand j'entends les réponses qui reportent toujours à plus tard les perspectives d'organisation à long terme de notre Administration, je ne peux m'empêcher de penser à Sophocle qui faisait dire à Ulysse dans une de ses tragédies: «Je vois que dans la vie des hommes, c'est la parole et non l'action qui conduit tout.»

Ce que nous voulons, c'est moins de discours, davantage de réalisations concrètes et d'orientations bien précises, notamment dans un domaine aussi fondamental que l'organisation de notre Administration régionale.

Lorsqu'une grande entreprise doit s'organiser, il ne lui faut pas plusieurs années pour prendre les orientations nécessaires en ce qui concerne son personnel.

PROJETS DE MOTION

Dépôt

ONTWERPEN VAN MOTIE

Indiening

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, en conclusion de cette interpellation deux ordres du jour ont été déposés.

Dames en Heren, tot besluit van deze interpellatie werden twee moties ingediend.

Le premier, motivé, signé par MM. Adriaens et Drouart est libellé comme suit:

«Après avoir entendu Mme Nagy interpeller l'Exécutif sur l'administration de notre Région,

Après avoir entendu la réponse du Ministre-Président,

Le Conseil,

demande à l'Exécutif,

que la priorité absolue en ce domaine soit donnée à la revalorisation financière, politique et sociale de la mission et du travail des membres de notre Administration régionale,

que des mesures immédiates soient prises pour une dépolitisation poussée de la fonction publique,

réclame plus particulièrement une nouvelle attitude de gestion du personnel.»

De eerste, gemotiveerde, ondertekend door de heren Adriaens en Drouart luidt als volgt:

«Gehoord de interpellatie van Mevrouw Nagy over de administratie van ons Gewest,

Gehoord het antwoord van de Minister-Voorzitter,

De Raad,

vraagt aan de Executieve,

dat ter zake absolute voorrang wordt verleend aan de financiële, politieke en sociale herwaardering van de taak en het werk van de leden van de gewestelijke administratie,

dat onmiddellijk maatregelen worden getroffen om het openbaar ambt duchtig te depolitiseren,

eist in het bijzonder een nieuwe aanpak van het personeelsbeleid.».

Le deuxième, l'ordre du jour pur et simple, est signé par MM. Moureaux, Van Eyll, Mme de t'Serclaes et M. Beghin.

De tweede, de eenvoudige motie, is ondertekend door de heren Moureaux, Van Eyll, Mevrouw de t'Serclaes en de heer Beghin.

Le vote sur ces ordres du jour aura lieu ultérieurement.

Over deze moties zal later worden gestemd.

La discussion est close.

De bespreking is gesloten.

M. le Président. — Je rappelle aux honorables membres que les questions d'actualité doivent être introduites, avant

11 heures, de façon à ce que nous ayons le temps de les communiquer à l'Exécutif entre 11 heures et 11 h 30.

Ik herinner eraan dat de dringende vragen vóór 11 uur moeten worden ingediend zodat wij ze tussen 11 uur en 11 u. 30 aan de Executieve kunnen overmaken.

INTERPELLATION DE M. ADRIAENS A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, CONCERNANT «L'ASSAINISSEMENT DE LA VALLEE DU MAELBEEK»

Discussion

INTERPELLATIE VAN DE HEER ADRIAENS TOT DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE, BETREFFENDE «DE SANERING VAN DE MAALBEEKVALLEI»

Bespreking

De Voorzitter. — Dames en Heren, aan de orde is de interpellatie van de heer Adriaens.

Mesdames, Messieurs, l'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Adriaens.

La parole est à M. Adriaens pour développer son interpellation.

M. Adriaens. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Chers Collègues, parfois, en posant une question innocente à un Ministre, on découvre des choses étonnantes. C'est ce qui m'est arrivé le 14 décembre dernier lorsque j'ai interrogé M. le Ministre Désir sur le transfert à la Région de Bruxelles-Capitale des montants prévus pour les travaux hydrauliques de l'ancien Programme d'Investissement prioritaire. J'ai en effet appris que 750 à 900 millions restaient disponibles, que ces montants pourraient être consacrés à l'assainissement de la vallée du Maelbeek après leur transfert à la Région bruxelloise mais aussi, et c'est là que réside la surprise, que les travaux envisagés dans un délai indéterminé se feraient selon la formule d'un nouveau collecteur élargi qui impliquerait la démolition de tout un côté de la rue Gray.

Une telle perspective est effectivement une surprise puisqu'elle fait table rase de nombreuses années de réflexion. Un petit retour en arrière s'impose à ce stade de mon exposé.

C'est en 1971 que le Ministère des Travaux publics envisageait de créer une autoroute urbaine à travers Ixelles, d'ouest en est.

Le choix, qui s'était d'abord porté sur la rue du Viaduc, se déplaça ensuite sur la rue Gray où on prétexta du nécessaire assainissement de cette vallée, soumise de plus en plus souvent aux inondations, pour faire passer un projet destructeur du tissu urbain. Evidemment, les habitants n'ont pas laissé passer ce projet sans réagir. Si la densification du bâti et l'asphaltage des chaussées augmentaient la fréquence des crues qui leur causaient des nuisances, ils ne voyaient pas pourquoi il fallait détruire leur quartier pour porter remède à cette situation. Si l'expression «jeter le bébé avec l'eau du bain» peut s'appliquer, c'est bien dans cette situation.

En conséquence, pour y voir plus clair, l'Agglomération de Bruxelles organisa une table ronde sur la vallée du Maelbeek. Le problème fut analysé lors de dizaines de réunions regroupant tous les acteurs impliqués, et ce durant près de dix ans. Des études très complètes furent menées et l'on obtint ainsi un document de synthèse qui comparait différentes options possibles, leurs coûts et leurs conséquences. Cette espèce d'étude d'impact avant la lettre permit de constater que l'élargissement de la rue Gray, avec démolition des maisons de tout un côté était, parmi les cinq grands choix envisageables, le plus cher, le plus destructeur et le plus générateur de nuisances. En conséquence, un autre projet fut retenu et une enquête publique fut organisée en 1982 et la commission de concertation entendit les remarques des habitants.

Depuis lors, l'immobilisme le plus total fut malheureusement la seule chose qu'on ait pu observer. Et voici que huit ans plus tard, ressurgit dans la réponse de M. Désir, tel celui du Loch Ness, le monstre du projet de destruction de tout un versant de la rue Gray. Des renseignements que j'ai pris par ailleurs, auprès de l'Intercommunale du Maelbeek et la commune d'Ixelles, il ressort que certains envisagent effectivement de revenir vingt ans en arrière, comme si rien ne s'était passé.

Vous comprendrez, Monsieur le Ministre-Président, que je me permette de vous demander votre attitude et celle de l'Exécutif face à cette proposition que je considère, pour ma part, comme en complète contradiction avec toutes les intentions politiques que votre majorité a exprimées depuis sa mise en place.

En effet, comment pourriez-vous accepter un projet qui aurait pour conséquence l'expulsion de plusieurs centaines d'habitants et la suppression du siège d'emploi de quelque dizaines de travailleurs?

Comment serait-il imaginable d'encore construire, comme c'était prévu, une voirie de 24 mètres de largeur, alors que l'Exécutif a décidé d'arrêter les travaux des grandes infrastructures routières, dont on sait qu'elles servent uniquement à attirer des automobilistes supplémentaires qui iront rejoindre les embouteillages situés en amont et en aval?

Comment imaginez-vous l'intégration d'une telle infrastructure routière avec les aménagements réalisés un peu plus loin, dans la vallée du Maelbeek, à Etterbeek, près de la place Jourdan, aménagements qui favorisent, eux, l'habitat et le commerce grâce à la rénovation des habitations et à la réalisation d'une voirie de type urbain?

Pouvez-vous me dire également si des reconstructions sont prévues dans le cadre du projet avancé? Quels types de bâtiments neufs sont envisagés dans un quartier qui s'est malheureusement dégradé, en raison des longues années d'incertitude quant aux aménagements prévus par les pouvoirs publics? Des financements sérieux — et venant de quelle origine? — sont-ils envisageables pour ce type de reconstruction?

Vous comprenez certainement, monsieur le Ministre-Président après tout ce que je viens de dire, que ce que je vous demande en fait, c'est de me rassurer et de me dire que la Région de Bruxelles-Capitale n'est pas prête à admettre un aménagement qui irait exactement à l'opposé de ce qu'il faudrait faire pour garder, ou même faire revenir les habitants dont Bruxelles a tant besoin. C'est vrai que le quartier de la rue Gray et des rues avoisinantes n'est pas un quartier de haut standing, mais il permet à une catégorie sociale de trouver des logements à des prix compatibles avec ses moyens financiers. Chasser de telles catégories sociales pour les remplacer par d'autres, plus aisées, n'est pas une bonne politique, car les premières trouvent de plus en plus difficilement des habitations en Région bruxelloise, et elles risquent de devoir la quitter si elles ne peuvent se loger. Ce qu'il faut promouvoir, selon les

écologistes, c'est une rénovation légère et, bien sûr, dans le cas particulier qui nous occupe, des travaux d'assainissement qui écartent le danger d'inondations, mais sans pour cela détruire tout le quartier qu'on prétend protéger. *(Applaudissements sur les bancs Ecolo.)*

M. le Président. — La parole est à Mme Carton de Wiart.

Mme Carton de Wiart. — Monsieur le Président, Chers Collègues, je souhaite me faire le relais de l'inquiétude des habitants de la vallée du Maelbeek. Cette vallée est très connue car des inondations y ont souvent lieu; certains habitants parlent même de cité lacustre. Elle est également réputée de par la résistance de ses habitants puisque c'est là, depuis la rue Lesbroussart jusqu'à la chaussée d'Etterbeek, que dans les années 70, sont nés les comités d'habitants unis dans le groupement du Maelbeek, pour lutter contre un projet d'autoroute urbaine.

Aujourd'hui, après des années de négociations et de tables rondes, la commune d'Etterbeek termine enfin son opération de rénovation urbaine. Il y a de nouvelles constructions, beaucoup d'anciennes ont été préservées; l'ensemble forme un modèle du genre dans notre Région.

Mais à Ixelles, des propriétés communales sont laissées à l'abandon, ce qui n'encourage pas les propriétaires privés à améliorer des habitations qui se transforment, petit à petit, en éponges.

La rue Gray et ses environs, ainsi que mon collègue Adriaens l'a rappelé, ne forment pas un quartier riche — les loyers y sont modérés — mais l'inquiétude y règne à cause de l'incertitude. Comment va-t-on régler le problème des inondations? Installer un collecteur à la rue Gray signifie la destruction du quartier, le départ de ses habitants, l'élargissement des voiries et peut-être le spectre de l'autoroute urbaine.

La commune d'Ixelles a-t-elle de grands projets de rénovation? Comment ces projets peuvent-ils garantir le maintien de la population actuelle? Rénovation ne doit pas rimer avec déportation!

Monsieur le Ministre-Président, vous êtes responsable de l'aménagement du territoire. Je vous demande de ne pas oublier les habitants actuels du Maelbeek dans le cas d'une rénovation urbaine nécessaire pour favoriser l'installation de nouveaux habitants.

Quant à la question des inondations, j'aurais voulu interpeller M. Désir, responsable de la politique de l'eau. Quels sont, selon lui, les travaux prioritaires à effectuer dans la Région? Sur quoi se base-t-il pour établir ces priorités?

J'espère que tous deux, vous ne vous servirez pas du problème des inondations pour chasser des habitants à faibles revenus et que vous ne prétexterez pas des difficultés urbanistiques pour ne pas résoudre ce problème des inondations. Les habitants du Maelbeek ne peuvent pas choisir entre l'expulsion et la cité lacustre, entre la peste et le choléra! *(Applaudissements.)*

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, le problème évoqué appelle un très bref développement historique, technique et urbanistique.

Depuis un siècle, le fond de la vallée du Maelbeek connaît des débordements à la suite de pluies intenses, d'orages. Le problème s'est considérablement aggravé avec l'urbanisation des quartiers d'Ixelles et d'Etterbeek dont l'ensemble des égouts se déverse dans le collecteur principal qui relie les étangs d'Ixelles et ceux du square Marie-Louise à la Senne au nord de l'agglomération.

D'autres facteurs ont également joué: l'assèchement de certains étangs, le branchement de ceux qui subsistent à d'autres approvisionnements d'eau, la suppression des citernes d'eau de pluie des habitations qui jouaient un certain rôle de régulateur de crues, l'augmentation des surfaces imperméables. C'est tout le problème de l'asphaltage des voiries. Ces facteurs ont contribué à empêcher l'infiltration des eaux de pluie qui nécessitent donc une évacuation artificielle et totale.

Depuis une vingtaine d'années, des plans ont été proposés pour trouver une solution définitive à ce problème. La solution préconisée il y a quinze ans par l'Intercommunale du Maelbeek consistait à reconstruire un collecteur principal de plus grande section entre les étangs d'Ixelles et ceux du square Marie-Louise.

Ce projet trouva à l'époque un écho favorable auprès du Ministre national des Travaux publics. Celui-ci avait le projet de réaliser une autoroute urbaine suivant le même tracé, depuis l'avenue Albert jusqu'à Schaerbeek, c'est-à-dire pratiquement jusqu'à la Cage aux Ours, afin de relier dans le tissu urbain l'autoroute de Paris à celle d'Anvers. Tel était, en fait, son objectif.

Se greffant sur ces deux projets, il y eut la volonté de certains de construire une cité européenne d'une vingtaine d'hectares toujours dans le fond de la vallée du Maelbeek, entre le Rond-Point Schumann et le Parc Léopold.

Cette conjonction de projets a conduit à la réalisation de certains tronçons tels la section «autoroutière» de la chaussée d'Etterbeek entre la rue Belliard et la rue Joseph II, sous laquelle le collecteur fut reconstruit et élargi; de même sous la rue du Maelbeek, jusqu'à la rue du Sceptre; ces réalisations ont entraîné démolition et déstructuration du tissu urbain, dont subsistent encore aujourd'hui des cicatrices qui sont de vrais chancres visuels dans la ville.

Dès 1973, la Table ronde sur la vallée du Maelbeek mise sur pied par l'échevin de l'Urbanisme de l'Agglomération, S. Moureaux, entreprend de réévaluer ces différents projets avec l'ensemble des acteurs concernés.

Au terme de ses travaux qui durent plusieurs années, plusieurs solutions se dégagent et une analyse coût-bénéfice, préfigurant en quelque sorte la notion d'étude d'impact, aboutit à préférer deux solutions.

L'une des solutions consiste à creuser sous la place Flagey un bassin d'orage de grande contenance, jouant en cas de crue subite due à un orage violent, le rôle de tampon retardant l'écoulement dans le collecteur, en aval sous la rue Gray.

L'autre solution consiste à réaliser un collecteur et bassin d'orage à la fois sous l'avenue Général de Gaulle, le long des étangs d'Ixelles, et jouant le même rôle.

De toute manière, la construction d'un nouveau collecteur sous la rue Gray s'avère nécessaire, mais l'adoption de l'une ou l'autre des solutions évoquées permet d'éviter la réalisation d'un collecteur de très grande section entraînant la démolition d'une des rives de la rue Gray.

La Table ronde suspend ses travaux sans que l'Intercommunale du Maelbeek ni la commune d'Ixelles n'adhèrent à

l'un de ces projets. Nous sommes donc restés sans consensus sur ce plan.

Quelles sont les prescriptions urbanistiques?

Le plan de secteur est muet sur cette problématique; par contre, le plan directeur d'assainissement de la vallée de la Senne et de ses affluents, conclu entre l'Etat et les Régions concernées, évoque bien la nécessité d'une solution adaptée pour la vallée du Maelbeek, sans marquer une préférence parmi les solutions évoquées.

La solution prônée par certains, qui consiste à reconstruire un collecteur principal de grande section, sous la rue Gray, est catastrophique sur le plan urbanistique. D'après nos estimations, elle entraînerait, en effet, un élargissement important de la rue, qui serait portée de 12 à 24 mètres de largeur. Entre nous soit dit, ceci laisserait la place à une partie du rêve concocté par certains il y a longtemps. Nous aurions, alors, en effet, une grande autoroute urbaine — ou un tronçon en tout cas. Il faut cependant savoir aussi que cet élargissement entraînerait la démolition d'un minimum de 110 immeubles, peut-être même 115, sur la face Est de la rue Gray. Comme le flanc de la vallée est en pente raide à cet endroit, les risques de glissements de terrain pourraient doubler ou tripler le nombre de ces démolitions.

Examinons également la situation de l'habitat.

Il s'agit d'un quartier ancien et populaire sur lequel ont régné depuis longtemps des menaces d'expropriation. On peut s'attendre à y rencontrer un habitat dégradé. Or, si cet habitat est en effet déprécié, on remarque, néanmoins, des rénovations réalisées à l'initiative de particuliers, qui montrent que, tout en étant inquiétant et nécessitant une intervention des pouvoirs publics, l'avenir de ce quartier n'est pas aussi noir que pourraient l'évoquer certains.

La solution à ce problème et toute décision concernant ce problème, devraient intégrer quatre types d'approches. Quelle est la solution qui traumatisera le moins le tissu urbain? Quelle solution entraînerait le moins de nuisances de chantiers?

Quelle solution technique permettra d'écarter un nombre jugé acceptable de risques d'inondation, étant entendu qu'aucune ne permet d'écarter toute hypothèse d'inondation dans le fond de la vallée? Quelle solution coûtera le moins, étant entendu qu'on ne peut raisonner sur les seuls coûts de construction de bassins d'orage, de collecteurs et d'égoûts mais — vous l'avez bien compris — sur l'ensemble des coûts, y compris ceux liés au réaménagement des voiries, et éventuellement d'expropriations et de démolition-reconstruction d'un quartier.

En fonction de ces éléments que j'ai développés et des dossiers en ma possession, je conclus en refusant fermement les hypothèses qui ont été développées par l'interpellateur, et qui reposaient, selon moi, car j'ai lu attentivement la réponse de M. Désir, sur une interprétation. Il est vrai que le texte était tel qu'il permettait de s'interroger. Néanmoins, je voudrais réfuter certaines hypothèses avancées sur la base de la réponse de mon collègue G. Désir, lequel n'avait, en aucune manière, avancé une préférence plutôt qu'une autre mais n'avait fait qu'intervenir au titre de Ministre compétent pour les problèmes de l'eau.

Au moment où nous entendons mettre fin aux grands travaux d'infrastructure routiers, où nous devons résolument nous opposer aux grands travaux, qui traumatisent le tissu urbain, où nous devons précisément viser à une politique de rénovation, quand elle est possible, et de requalification des espaces publics, à l'heure aussi où le maintien de la population est important, le dossier de la vallée du Maelbeek nécessite une solution cohérente et qui correspond à ces objectifs.

L'Exécutif serait en rupture par rapport à ses intentions s'il choisissait une autre voie que celle sur laquelle je vais conclure. Il faut résoudre ce problème sans retard, il n'a que trop traîné; mais je refuse, quant à moi, la solution technique qui entraînerait une démolition de la rue Gray. *(Applaudissements.)*

M. le Président. — La parole est à M. Adriaens.

M. Adriaens. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, je ne peux que me féliciter de votre réponse. Elle correspond exactement à ce que j'espérais.

Je voudrais cependant ajouter que si j'ai avancé certaines hypothèses à la suite de la réponse de M. Désir, ce n'était pas uniquement sur cette base-là — car il ne faut pas perdre de vue que le dernier rapport de l'intercommunale de la vallée du Maelbeek prenait clairement option pour le projet que vous venez de refuser. En outre, je me demande, à la limite, si ne se pose pas, à la suite de ce genre d'incident, le problème de ce type d'intercommunale, qui d'une manière peu démocratique, parfois prend des options à l'encontre de ce que la Région défend, et que vous m'avez confirmé vouloir défendre. Et, à terme, je me pose la question de l'utilité de l'intégration des activités d'une intercommunale telle celle de la vallée du Maelbeek dans les compétences de l'administration régionale.

De la sorte, des contradictions malheureuses ne surgiraient plus, à certains moments, semant le doute et affolant les habitants du quartier qui croyaient pouvoir espérer que les quelques rénovations qu'ils avaient entamées ne le seraient pas en vain.

Je pense que vous les avez rassurés ici et je vous en remercie.

M. le Président. — La parole est à Mme Carton de Wiart.

Mme Carton de Wiart. — Je remercie M. le Ministre-Président de sa réponse. J'en suis satisfaite. Elle me paraît de nature à rassurer les habitants de la vallée du Maelbeek.

M. le Président. — L'incident est clos.

INTERPELLATION DE M. DE DECKER A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF ET A M. THYS, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES COMMUNICATIONS ET DE LA RENOVATION DES SITES D'ACTIVITES ECONOMIQUES DESAFFECTES CONCERNANT «L'IMPLANTATION DU PARLEMENT EUROPEEN A BRUXELLES»

(Conformément à l'article 84-2° du règlement et avec l'accord de l'Exécutif, cette interpellation est ajoutée à l'ordre du jour.)

Discussion

INTERPELLATIE VAN DE HEER DE DECKER TOT DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE EN TOT DE HEER THYS, MINISTER BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERKEER EN DE VERNIEUWING VAN AFGEDANKTE BEDRIJFSRUIMTEN, BETREFFENDE «DE VESTIGING VAN HET EUROPEES PARLEMENT IN BRUSSEL»

(Overeenkomstig artikel 84-2º van het reglement en met de instemming van de Executieve wordt deze interpellatie aan de agenda toegevoegd.)

Bespreking

De Voorzitter. — Dames en Heren, aan de orde is de interpellatie van de heer De Decker.

Mesdames, Messieurs, l'ordre du jour appelle l'interpellation de M. De Decker.

La parole est à M. De Decker pour développer son interpellation.

M. De Decker. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, le sujet que je vais aborder est tellement important que, dans une certaine mesure, il en est devenu confidentiel, c'est-à-dire tellement grave qu'il est entouré d'une sorte de politique du «non-dit» depuis de nombreuses années dans l'Etat belge, et déjà je le ressens un peu dans notre structure régionale.

Rassurez-vous tout de suite, mon objectif n'est pas de polémiquer sur un sujet aussi grave, grave parce qu'il est important.

Un récent article du journal *Le Soir*, rappelait ce qu'apporte l'Europe à Bruxelles. Cet article mentionne des chiffres estimés en 1988 à 40 milliards de francs investis dans l'économie belge et bruxelloise au travers des implantations d'institutions européennes, d'entreprises européennes, ces dernières s'installant à Bruxelles pour être plus proches des institutions, du Conseil des Ministres et des Commissions du Parlement européen.

Il est bien évident, qu'à travers d'investissements aussi importants, l'Europe à Bruxelles est également un apport d'emplois considérable pour notre Région. On peut fort aisément imaginer la catastrophe que représenterait éventuellement le non-maintien de ces structures européennes à Bruxelles. Ce serait une sorte de désertification de notre ville, et ce d'autant plus que notre situation géographique, notre culture à mi-chemin entre l'Europe du Nord et l'Europe du Sud, je dirais presque à la vraie frontière entre l'Europe du Nord et l'Europe du Sud et entre l'Europe anglo-saxonne et l'Europe germanique, font de Bruxelles la capitale naturelle de l'Europe. Encore faut-il que nous fassions tout ce qui est nécessaire relativement à l'importance de cette mission et que nous traitions ce sujet avec tout le sérieux et toute la diligence voulus.

J'ai demandé au président de pouvoir parler d'urgence à ce propos parce que, comme vous le savez, la presse a relaté fin de la semaine dernière, début de cette semaine, certains événements qui se sont déroulés au Parlement européen.

En fait, le Secrétaire général du Parlement européen a communiqué une note au Collège des Questeurs du Parlement européen, relatant ce qui, de son point de vue, devait se faire à Bruxelles, et en tout cas ce que l'implantation du Parlement européen à Bruxelles devait signifier au point de vue infrastructure. Il y fait état de la nécessité d'un hémicycle de 750 places, de 25 salles de commission, de 2 500 bureaux qui, selon lui, devraient être groupés dans un même bâtiment.

Il s'agit évidemment d'une note très importante, qui a fait l'objet, à Strasbourg, d'une «fuite». On ignore si celle-ci s'est produite entre le bureau du Secrétaire général et celui du Collège des Questeurs ou lorsqu'elle se trouvait déjà chez ces derniers. Quoi qu'il en soit, on a pu la lire dans la presse, ce qui a provoqué nombre de commentaires et, si je ne m'abuse, une interpellation d'un parlementaire alsacien au Parlement européen.

Beaucoup de choses ont été dites suite aux commentaires de presse, que nous avons pu lire à la fin de la semaine dernière. Cette note n'est pourtant que la suite tout à fait logique du vote du rapport «Prague», qui a eu lieu en janvier 1989. Il n'empêche que certains commentateurs se sont demandé si cette note n'était pas destinée à présenter une option entre la poursuite du projet «Espace Europe» entamé à Bruxelles et la mise en route d'un autre projet, le projet suédois «Aranas», qui prévoirait l'implantation du Parlement européen dans le Brabant Wallon, près de Wavre.

J'espère, Monsieur le Ministre-Président, que vous pourrez nous rassurer à cet égard et nous confirmer que ce second projet — qui ne serait qu'un ballon d'essai lancé dans certaines circonstances — est hors de question. J'aimerais aussi que vous commentiez l'adéquation du projet «Espace Europe» aux réalités et aux nécessités du Parlement européen à Bruxelles. Un hémicycle est bien évidemment indispensable. J'assistais récemment à une réunion du Bureau de l'Assemblée de l'UEO à l'occasion de laquelle, dans le cadre des événements de l'Est, on envisageait une session spéciale. Très naturellement, le nom de Bruxelles est venu sur le tapis. Malheureusement, les Belges présents ont dû répondre que c'était impossible étant donné l'absence d'hémicycle. L'urgence d'un tel hémicycle est donc évidente et je me pose également la question de savoir s'il comptera bien 750 places. Vous savez qu'il y a actuellement 518 députés européens et que l'hémicycle de Strasbourg ne compte qu'environ 600 places. Dans le cadre d'un éventuel élargissement du Marché Commun au cours des prochaines années, il ne faut pas exclure la possibilité de voir le nombre des Euro-députés s'accroître jusqu'à 600 ou davantage. J'espère donc que le projet «Espace Europe» tient compte de cette extension éventuelle de la Communauté européenne. Je préfère que nous posions le problème aujourd'hui plutôt que de risquer de disposer un jour d'un hémicycle trop petit à Bruxelles.

Par ailleurs, la note que je viens d'évoquer exprime une volonté de regroupement des 2 500 bureaux des parlementaires dans un même espace, ce qui faciliterait bien entendu leur vie au point de vue administratif.

Je voudrais savoir si le Centre international des Congrès est adapté à ce souhait du Secrétaire général du Parlement européen et du Collège des Questeurs. C'est là une autre question.

Quant à la réalisation du projet Espace Europe, pourriez-vous nous dire où en sont les tractations avec le Parlement européen? Où en est, par exemple, la négociation quant au contrat de location du Centre international de Congrès par le Parlement?

Par ailleurs, si Bruxelles a la chance de compter aujourd'hui sur son territoire la Commission, les Commissions du Parlement européen et le Conseil des Ministres, il est évident que la France n'a pas dit son dernier mot et qu'elle revendique le maintien du siège du Parlement européen à Strasbourg. Personne ne conteste actuellement que le siège du Parlement

européen est à Strasbourg, ce qui n'exclut pas que le Parlement se réunisse parfois en Commission ou en session à Bruxelles.

Par ailleurs, l'évolution de la politique internationale amène certains à parler d'une vocation internationale et européenne pour d'autres villes européennes, comme Berlin. Pour ma part, je n'éprouve pas de grandes inquiétudes à ce sujet.

En effet, si Berlin devait être présentée, même les Français défendraient peut-être aussi Bruxelles. Il en serait probablement de même pour les Britanniques, pour rééquilibrer l'Europe.

Mais tout cela démontre qu'il faut rester très vigilant sur un sujet qui touche aussi fondamentalement aux intérêts de Bruxelles.

Dès lors, Monsieur le Ministre-Président, je vous pose la question de savoir quelle politique vous menez pour renforcer les chances de Bruxelles dans le cadre du regroupement des institutions européennes et quelle politique d'accueil vous envisagez pour les eurocrates. Je parle non seulement des fonctionnaires mais aussi — c'est tout aussi important — des hommes d'affaires et des fonctionnaires des autres pays qui séjournent quelques jours à Bruxelles du fait même de sa vocation.

A cet égard, notre institution régionale doit œuvrer à l'organisation de la politique d'accueil de ces personnes. Dans ce cadre, la politique du tourisme est également visée. Or, vous savez combien cette politique est désorganisée: les institutions et structures sont multiples et réparties en rôles linguistiques. Il est grand temps de regrouper en une seule grande structure d'accueil les institutions existantes — cette idée que je partage a d'ailleurs été défendue en son temps par le Président de notre Assemblée — de manière à faire face à tous les problèmes que rencontrent ceux qui restent quelques jours à Bruxelles, dans le cadre de missions au niveau européen.

J'en viens à un problème plus important qui me donnera d'ailleurs l'occasion d'interpeller le Ministre des PTT à la Chambre: celui de la qualité des télécommunications.

Actuellement, certains jours de session ou de réunion des commissions, les parlementaires européens se trouvant rue Belliard doivent parfois attendre une heure ou deux avant d'obtenir une communication téléphonique, soit vers Bruxelles ou vers leur pays.

C'est évidemment catastrophique.

Il est de notre devoir de veiller à faire pression sur le Gouvernement national et le Ministre des PTT pour qu'il soit remédié à cette situation dans les meilleurs délais parce que c'est toute la crédibilité de Bruxelles qui peut être mise en cause. Vous savez combien il est agaçant et énervant d'attendre une communication téléphonique, surtout lorsque l'on fait un métier tel que le nôtre, car en politique comme en journalisme — et les journalistes sont nombreux au Parlement européen —, c'est la rapidité de l'information qui compte!

Je souhaiterais dès lors savoir quel est l'état des négociations que vous menez avec le Gouvernement national. Je pense notamment au problème de l'infrastructure du quartier, aux travaux en cours au niveau des tunnels, de Kortenberg entre autres, à l'aménagement du quartier de la gare de Luxembourg et de la rue du Trône. Il est important que vous nous teniez au courant de l'évolution de ces négociations avec l'Etat central. Peut-être pourrait-on — à défaut de le faire ici, en séance publique, cela prendrait trop de temps — consacrer une séance spéciale de la Commission de l'Infrastructure pour examiner l'ensemble de cette problématique des travaux en cours et l'état de la mise en œuvre du projet Espace Europe. Les responsables politiques de la Région bruxelloise ont le droit d'être informés des tenants et aboutissants de ce projet.

Si les articles parus en France sur le sujet sont un peu excessifs, on se rend compte lorsqu'on aborde des questions aussi larges, que tout est dans tout. Ainsi, quand on parle de la mission européenne de Bruxelles, il est clair que l'on parle de l'accueil et de la vie culturelle à Bruxelles. Nous devons y consacrer une réflexion, sous l'angle de la mission internationale de Bruxelles.

Les parlementaires belges européens de tous partis ont déposé un projet concernant une sorte de «Beaubourg» à Bruxelles, de grand centre culturel européen qui serait installé, dit-on, le long du canal à Bruxelles, zone qui peut faire l'objet d'une reconversion.

Cela fait penser aux docks de Londres que j'ai eu l'occasion de visiter, à leur réaménagement qui est fort impressionnant. L'idée, il est vrai, est intéressante.

On a beaucoup parlé aussi des projets de construction de la fusée de Hergé. Différents projets ont été élaborés: un projet gigantesque de 300 mètres, qui me semble fort peu crédible; un projet de 200 mètres; un projet de 68 mètres, comme l'avait prévu Hergé lui-même avec deux tours techniques jouxtant la fusée. Ce dernier projet constituerait un ensemble beaucoup plus réalisable, aux dimensions beaucoup plus humaines, qui pourrait être lui aussi une sorte de centre culturel, tout comme le projet «Beaubourg» tel que le qualifie un article de *La Dernière Heure*.

Quoi qu'il en soit, la problématique de l'implantation de l'Europe à Bruxelles a aussi des conséquences considérables sur le plan de la politique culturelle qui doit être menée dans notre Région.

En conclusion, Messieurs les Ministres, face à cette problématique et dans le cadre de la concurrence gigantesque qui existe à ce sujet, nous devons veiller à l'efficacité de Bruxelles, peut-être à une relative discrétion à cet égard, mais à une très grande rapidité de réalisation. En effet, chaque jour comptera. *(Applaudissements sur les bancs du PRL.)*

M. le Président. — La parole est à M. Roelants du Vivier.

M. Roelants du Vivier. — Monsieur le Président, M. De Decker a fait allusion au rapport Prag. En son temps, j'ai examiné ce texte. Je le connais donc bien. J'ai voté en faveur de la résolution qui le concluait. Je rappelle que cette résolution, — dont l'audace était toute relative puisqu'elle consistait simplement à demander des locaux pour la tenue de sessions supplémentaires du Parlement européen à Bruxelles — a été adoptée par 222 voix contre 172. C'est dire combien la marge de manœuvres était étroite et combien elle a entraîné de rancœurs dans les rangs de ceux qui étaient et sont toujours les adversaires de Bruxelles.

A cet égard, je voudrais dire combien je partage certaines des inquiétudes de M. De Decker. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle j'ai tenu à participer à ce débat.

Je suis heureux que M. De Decker ait souligné le fait que l'esprit de polémique ne devait pas dominer dans cette discussion. En effet, autour de cette question, un consensus bruxellois est nécessaire.

Par ailleurs, tant avant qu'après l'adoption du rapport Prag, notre Gouvernement a cru qu'il était d'une subtile habileté de ne rien dire, de jouer l'attentisme tout en étant bercé par l'idée confortable que, tôt ou tard, Bruxelles deviendrait tout naturellement la capitale de l'Europe. Cet attentisme a été

particulièrement coupable dans la mesure où les implantations successives des bâtiments destinés aux institutions européennes se sont effectuées dans l'anarchie urbanistique, le désordre architectural et au mépris des habitants.

Aujourd'hui, je constate que les opposants irréductibles au rôle de Bruxelles en tant que capitale européenne redressent la tête. Ne perdons pas de vue qu'il n'y a pas de capitale définitive de l'Europe. Le Conseil et la Commission ne siègent à Bruxelles qu'à titre provisoire. A cet égard, j'attire votre attention sur le fait que si vous recevez un courrier émanant de la Commission européenne, vous constaterez, au bas du papier à lettre, la mention: «adresse provisoire: 200 rue de la Loi, Bruxelles». Cette adresse est provisoire depuis les années 60!

Par conséquent, nous devons être vigilants. En effet, outre une certaine presse financière, des positions de chefs d'Etat et de Gouvernement, des voix s'élèvent actuellement et envisagent d'autres solutions. A cet égard, je ne parle pas seulement du Parlement européen mais des autres institutions européennes qui se trouvent à Bruxelles. Cette campagne anti-bruxelloise, menée par des organismes, voire des Gouvernements dont les intérêts ne sont pas toujours identiques mais qui ont un bouc émissaire en commun, doit être prise en considération. Elle n'est, en effet, pas négligeable.

Nous pourrions adopter deux attitudes, dont l'une consisterait à ignorer ou faire semblant d'ignorer. Selon certains, cette politique sera probablement payante car Bruxelles s'imposera en tant que capitale de l'Europe.

Mais est-ce vrai dans les circonstances actuelles, où tout bouge et tout change en Europe?

La situation en Europe centrale, et notamment les conversations diplomatiques qui s'ébauchent autour de l'unification de l'Allemagne, peuvent laisser croire que des compromis pourraient se faire entre certains Gouvernements pour préférer à Bruxelles une autre capitale. Je ne pense pas, comme M. De Decker, qu'il s'agisse de Berlin, mais regardons vers Strasbourg...

Il existe des risques réels, il ne faut pas les négliger, en disant que nous disposons déjà d'un acquis irréversible, mais il convient d'agir avec détermination et dans le plus grand consensus possible entre Bruxellois afin que Bruxelles, non seulement maintienne, mais encore accroisse ses chances et offre à ses habitants, et donc à ses hôtes, une qualité de vie qu'il nous faut reconquérir.

M. De Decker a opportunément abordé un certain nombre de problèmes liés à l'accueil des institutions européennes, et en particulier le téléphone, problème que j'ai vécu. Parlons aussi de l'urbanisme et de la qualité de la vie. C'est là une reconquête que nous devons faire dans les mois et les années qui viennent.

Dans cette partie difficile, mais essentielle pour l'avenir de notre Région, l'Exécutif a un rôle tout à fait fondamental à assumer comme également notre Assemblée dans sa totalité. C'est la raison pour laquelle, si je suis confiant dans les capacités de l'Exécutif de jouer un rôle déterminant pour assurer les chances de Bruxelles, les maintenir et les approfondir, je souhaiterais, Monsieur le Ministre-Président, que vous apaisiez les inquiétudes que la situation actuelle inspire. *(Applaudissements sur de nombreux bancs.)*

M. le Président. — La parole est à M. Moureaux.

M. Moureaux. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, j'interviens brièvement pour exprimer au nom de mon groupe une certaine irritation devant ce que j'appellerai les «chanteclers» de l'avenir européen de Bruxelles.

Nous ne croyons pas que des discours suffisent pour faire se lever le soleil et cela nous paraît un peu trop de vanité de croire que l'on peut ainsi créer l'événement qui très souvent ne dépend pas de nous.

Nous aussi, nous sommes soucieux du rôle européen de Bruxelles.

Nous aussi, nous sommes soucieux de la préparation adéquate de Bruxelles à ce rôle européen.

Nous aussi, nous sommes soucieux de répondre aux demandes qui nous sont faites quand elles ont une chance d'aboutir. Et nous sommes convaincus que l'Exécutif se prépare convenablement à répondre à cette préoccupation.

Nous sommes aussi soucieux d'une implantation harmonieuse des institutions européennes, conciliable avec l'intérêt des Bruxellois. A ce titre, je souligne combien nous soutenons la politique de l'Exécutif qui cherche un équilibre et qui veut finalement que, sans que l'arbre cache la forêt, la mythologie du rôle européen de Bruxelles ne fasse pas oublier les Bruxellois. Nous soutenons tout à fait la façon dont le Ministre-Président exprime cette position au nom de tous les Bruxellois.

Il me semble que dans ce problème du rôle de Bruxelles, tout ce qui est flamboyant, tout ce qui est un peu arrogant pour des raisons démagogiques, est en fait néfaste pour l'avenir européen de Bruxelles parce que cela cristallise des oppositions contre nous et parce que, dans un moment particulièrement délicat sur le plan international, et pour notre diplomatie, cela risque de nuire gravement à notre capitale.

Nous, nous n'allons pas faire en sorte que notre Exécutif soit enfermé dans un dilemme. Parler à tort ou à travers et finalement nuire à Bruxelles ou alors se taire et avoir l'air indifférent n'est pas convenable. Ce jeu, nous le condamnons.

En ce qui nous concerne, nous continuerons à privilégier l'efficacité au détriment de la démagogie. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

M. le Président. — La parole est à M. Adriaens.

M. Adriaens. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, je crois qu'il serait dangereux que le choix du siège des institutions européennes se fasse dans un contexte de concurrence exacerbée entre différentes villes. Cela pourrait amener à une surenchère — et l'on en ressent déjà ici les premiers symptômes — qui empêchera de peser sereinement les avantages et aussi les inconvénients que l'installation croissante d'infrastructures européennes peut entraîner dans une ville. L'importance des institutions européennes présentes et à venir est telle que leur concentration dans une seule ville risquerait fort de la détruire.

Le principe politique de base d'une répartition des institutions européennes entre trois villes, était donc fort approprié puisqu'il partageait les avantages et les inconvénients. Mais, pour des raisons pratiques, certains voudraient regrouper les institutions en un seul endroit et les ramener à Bruxelles.

Le projet de l'Espace Bruxelles-Europe au Quartier Léopold est très exemplatif de ce que peut entraîner une extension trop rapide et trop importante des institutions internationales. Certains faits sont inquiétants.

Selon nous, l'accueil de l'Europe à Bruxelles ne peut se faire harmonieusement qu'à une série de conditions bien précises. Je

citerai tout d'abord le respect et l'écoute des habitants des quartiers concernés et des quartiers proches. Déjà, ils ont eu à souffrir du début des travaux. Il est inutile de revenir ici sur le drame de la rue Vautier.

Il faudra aussi respecter le caractère des rues et des quartiers avoisinant ces futures institutions européennes. A ce sujet, vous venez, par exemple, Monsieur le Ministre-Président, de me rassurer au sujet de la rue Gray qui est située à proximité du Quartier Europe. Mais, il y a lieu d'être plus inquiet en ce qui concerne l'étude des déplacements autour du Quartier Léopold qui prévoit la destruction de tout un ilôt d'habitations le long de la rue du Trône pour fluidifier la circulation dans cette artère. Cette situation est très gênante.

Il n'est pas nécessaire non plus de revenir ici sur la polémique qui nous oppose, Ecologistes et Exécutif, à propos du tunnel Cortenberg qui, lui aussi, est une conséquence de l'arrivée des nouvelles institutions européennes.

Comme alternative à tous ces inconvénients et nuisances, il faudra prévoir rapidement un développement des transports collectifs et urbains à même de desservir toutes ces activités nouvelles qui sont en projet.

Le problème des parkings est aussi très inquiétant et il faut agir de manière à dissuader l'installation de parkings et non les attirer et les multiplier.

En vue d'éviter des déplacements inutiles — et je rejoins ici M. De Decker — j'insisterai sur le développement des télécommunications qui parfois sont une alternative à des déplacements et qui sont nécessaires au développement de toute ville moderne comme Bruxelles veut le devenir.

En conclusion, des projets mégalomanes pour attirer l'Europe à Bruxelles sont nuisibles à notre ville et à ses habitants. Ils sont même nuisibles à l'idée que l'on se fait de Bruxelles à l'étranger. Certains, qui ne nous veulent sans doute pas beaucoup de bien et qui sont en concurrence avec nous, peuvent déjà avancer que Bruxelles est une ville sans âme parce qu'elle l'aurait vendue à des promoteurs immobiliers.

Nous devons nous méfier de telles images et prendre des dispositions pour ne pas laisser se propager de tels bruits et ne pas leur donner un fondement.

Si nous voulons que notre ville garde une image positive, nous devons raison garder, avancer avec prudence en réfléchissant aux conséquences des actes que nous posons et en prenant en compte, en premier lieu, les intérêts légitimes des habitants actuels de Bruxelles. *(Applaudissements sur les bancs Ecolo.)*

M. le Président. — La parole est à Mme de T'Serclaes.

Mme de T'Serclaes. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, la décision qui a été prise de construire un hémicycle était celle qui devait intervenir pour consolider la place de Bruxelles comme capitale de l'Europe.

Certes, le développement de cet Espace Bruxelles-Europe doit se faire dans le cadre urbain environnant.

Il a toujours été clair pour nous que l'Europe était un atout pour Bruxelles, mais qu'elle devait se faire en tenant compte des habitants et de la qualité de vie à Bruxelles.

Par ailleurs, nous avons dit aussi que des contacts réguliers et systématiques devaient exister entre la Région bruxelloise et les Institutions européennes. Je crois savoir que l'Exécutif a déjà pris ces contacts et qu'ils seront poursuivis.

Dans ce cadre, il nous semble que l'accueil des parlementaires européens doit également faire l'objet d'une attention toute particulière.

En effet, ce ne sont pas les discours sur les principes qui seront la meilleure chance de Bruxelles, mais bien le travail concret d'accueil sur le terrain.

La Région bruxelloise n'est pourtant pas la seule à devoir ni à pouvoir porter ce dossier. L'Etat national aussi a des responsabilités à cet égard.

Je souhaite donc que l'Exécutif veille à instaurer une concertation étroite entre la Région bruxelloise et l'Etat national à ce propos.

Il est important que la Région de Bruxelles soit attentive à son image sur le plan international. Nous devons être plus actifs à ce niveau et valoriser ce qui existe à Bruxelles, tant sur le plan économique que culturel ou touristique. C'est, par ailleurs, ce que l'Exécutif a indiqué dans sa déclaration.

Aujourd'hui, c'est le travail concret sur le terrain qui est important. *(Applaudissements sur les bancs du PSC.)*

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, l'Exécutif n'ignorait pas, lors de son investiture, qu'un des dossiers importants qui l'attendaient était le dossier européen.

Jusqu'à présent, malgré de nombreux contacts, des réunions de travail fréquentes, l'Exécutif a adopté un profil bas. Il l'a fait dans un souci de prudence, de discrétion et ce pour plusieurs raisons, qui tiennent aux stratégies, mais aussi au fait qu'un dossier de cette importance doit être abordé avec enthousiasme et vigilance. On peut en effet rêver de l'Europe à Bruxelles, considérer que c'est un atout, mais il faut aussi parfois gérer avec vigilance ses propres atouts.

Nous sommes donc extrêmement prudents et je crois que la discrétion dans ce débat est une arme importante pour Bruxelles. La discrétion n'entraîne pas la confidentialité mais je pense que toute déclaration intempestive, à l'heure actuelle, ne ferait qu'exciter plus encore le débat, ce qui ne serait pas nécessairement positif pour notre Région.

Je voudrais rapidement rappeler l'historique de ce dossier.

Des groupes financiers conclurent en 1987 avec la Région bruxelloise une convention qui définissait les principes et les modalités de la réalisation du projet d'aménagement de la gare du Quartier Léopold et des quartiers limitrophes. Celle-ci fut amendée par voie d'un avenant du 14 juillet 1988.

Le permis de bâtir de la première phase du Centre international de Congrès fut délivré en juillet 1987.

Des études ont abouti au plan particulier d'aménagement, approuvé par arrêté royal en juillet 1989, pour la ville de Bruxelles et la commune d'Ixelles. J'ai approuvé ces projets au mois de juillet, ce qui constitue une phase supplémentaire. Par un contrat signé en novembre 1988, la société Espace Léopold a conclu avec le Parlement européen un bail d'une certaine durée, relatif à la location de grandes salles de conférences et de bureaux, dans le Centre international de Congrès, et cela pour une superficie d'environ 37 000 m^2.

La note du Secrétaire général du Parlement européen au Collège des Questeurs, relatée récemment par la presse, précise les besoins impérieux afin que le Parlement puisse disposer

d'une structure permanente adéquate. Ces besoins peuvent être résumés comme suit: une salle d'environ 750 places, capable d'accueillir des sessions; 20 à 25 salles de réunion; des salles pour les groupes visiteurs; environ 2 500 bureaux, sans oublier les locaux pour les services techniques comme l'imprimerie, l'audiovisuel et l'informatique.

Le Secrétaire général insiste tout particulièrement sur une stratégie de regroupement de toutes les activités dans un seul espace. Il est vrai qu'une telle stratégie permettrait de libérer d'autres bâtiments ou immeubles. Je précise que l'on dénombre actuellement neuf bâtiments dans lesquels s'éparpillent des services européens. Ces bâtiments libérés pourraient alors être cédés à l'une ou l'autre institution européenne. Je pense par exemple à la Commission et au Conseil économique et social, qui connaissent aussi une pénurie de locaux.

L'ensemble des besoins précités se chiffre à ± 150 000 m^2, en plus des 37 000 m^2 déjà loués. Le projet des investisseurs de l'Espace Léopold peut faire face à cette demande. Mon Cabinet est en contact permanent avec eux, et un Comité d'accompagnement régional de l'Espace Bruxelles-Europe, qui comprend aussi les communes concernées, suit l'évolution du dossier.

Face à certains propos dont j'ai déjà dit tout le mal que j'en pense, j'estime qu'il faut rester serein. Comme l'a dit M. Roelants du Vivier, ce qui se passe actuellement au niveau de Bruxelles n'est en fait que l'application du vote sur le rapport Prag. Il y a quelques mois, en septembre 1989, j'ai institué un Comité de liaison Bruxelles-Institutions européennes, bien utile pour aborder des problèmes pratiques et concrets. J'ai présidé ce mardi 20 février une réunion de ce Comité de liaison, au cours de laquelle ont été abordées des problématiques diverses, liées aux infrastructures nécessaires aux Institutions, mais aussi les questions relatives aux écoles et crèches européennes, ainsi que celles concernant le Comité économique et social et ses problèmes de locaux. Quant au problème du plan de circulation, il sera abordé au cours d'une réunion prévue au début du mois de mars. Je précise que M. Thys évoquera tout à l'heure le problème de la circulation. J'ajoute que différents points ont été acquis en faveur de l'accueil et des infrastructures pour les Institutions, dans le cadre de mes compétences d'urbanisme et d'aménagement du territoire pour la Région. Mais il est clair que la présence de l'Europe à Bruxelles concerne aussi l'Etat, et j'en suis d'autant plus persuadé depuis que je m'occupe de ce dossier.

La seule Région bruxelloise ne peut pas être l'interlocuteur pour tous les problèmes liés à l'implantation de l'Europe à Bruxelles et au développement international de Bruxelles. Toute la politique d'accueil des Européens à Bruxelles ne repose pas que sur la Région Bruxelloise.

Le TGV, le RER, la liaison avec Zaventem, les écoles et les autres infrastructures européennes dépassent également les seules compétences de la Région de Bruxelles-Capitale. C'est pourquoi j'ai annoncé, mardi, devant les responsables des Institutions européennes mon souci de voir se créer une concertation trilatérale Régions-Etat-Institutions européennes. Le problème n'est pas aussi simple qu'il paraît car les Institutions européennes ont la tradition d'avoir des contacts avec les Etats membres et lorsqu'on doit mener des discussions avec la Région bruxelloise, il faut se montrer soucieux de cet usage. J'adresserai donc une lettre aux Institutions européennes pour confirmer l'existence de ce lieu trilatéral, de même qu'au Ministre des Relations extérieures. A ce stade, l'initiative de créer un lieu qui serait trilatéral semble recueillir l'adhésion du National. Ainsi, avec prudence, discrétion mais en s'investissant dans le concret, nous faisons progresser ce dossier.

De manière plus générale, je souhaiterais parler de ce qui a été dit au niveau des actions culturelles et des équipements. J'aurai prochainement une réunion avec le Ministre Colla pour évoquer certains problèmes relatifs aux télécommunications.

D'autre part, nous devons très certainement affronter un problème d'image culturelle de Bruselles.

J'ai fait procéder à l'étude d'un projet pour le centre-ville; il sera négocié avec la Ville de Bruxelles. En effet, j'estime qu'il est important de conférer au centre de Bruxelles, qui représente le visage de la Région bruxelloise, une meilleure image. Des projets concrets déboucheront donc bientôt de l'étude qui vient d'être décidée.

Je confirme que l'Exécutif a marqué son accord, il y a quelques semaines, pour libérer une somme destinée à l'étude de faisabilité d'un Centre culturel européen.

M. De Decker a fait allusion à la zone du canal: une étude est également en cours en la matière, mais nous devons aussi nous prononcer sur des projets plus ponctuels que nous avons d'ailleurs l'intention d'annoncer dans les plus brefs délais.

Au-delà des polémiques qui pourraient surgir, et qui appartiennent au débat pluraliste, nous devons nous serrer les coudes de manière à défendre la vocation européenne et internationale de Bruxelles en y intégrant toute la vigilance nécessaire pour les impacts d'une telle adhésion au projet européen, pour la vie des Bruxellois.

En tout cas l'Exécutif se tient prêt pour le cas où une décision favorable viendrait à se dégager. S'il ne le faisait pas, la responsabilité qui lui incomberait serait importante. Il nous appartient donc d'imaginer un scénario qui tienne compte de la prise d'une décision favorable à Bruxelles.

Tout ce travail, nous le réalisons sans triomphalisme et sans déclarations arrogantes. Laissons-les aux autres! *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

M. le Président. — La parole est à M. le Ministre Thys.

M. Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés. — Monsieur le Président, mes Chers Collègues, je serai fort bref, car l'essentiel de la réponse a été donné par le Ministre-Président.

Plusieurs intervenants ont souhaité qu'il soit fait preuve d'efficacité et de vigilance. Et ils ont raison. Ils ont également demandé un consensus sur des éléments clairs. On a aussi souhaité «raison garder». Il est intéressant qu'au nom de l'Exécutif, je puisse vous indiquer les éléments concrets du dossier.

Ainsi que le Ministre-Président vous l'a déclaré, je puis vous dire franchement que la volonté de l'Exécutif est de renforcer les chances de Bruxelles dans le cadre du regroupement des institutions, mais toujours — comme plusieurs intervenants et le Ministre-Président d'ailleurs l'ont souligné — de le faire avec et pour Bruxelles, et non contre les Bruxelloises et les Bruxellois.

Je tiens cependant à rappeler deux ou trois éléments. L'idée dominante qui a sous-tendu la volonté des Exécutifs précédents — tant sous la présidence de M. de Donnéa que sous celle de M. Moureaux — semblable d'ailleurs à celle que vient d'exprimer le Ministre-Président, était non pas la confidentialité, mais l'efficacité et le concret.

Je souligne cette volonté, qui a traversé tous les courants politiques de notre ville, d'attirer à Bruxelles plutôt qu'ailleurs l'intégration de la fonction européenne. En cela, l'Exécutif

actuel prend le relais de décisions qui ont été prises en dehors de toute considération partisane.

C'est dans cet esprit qu'un protocole a été conclu entre le Gouvernement central et l'Exécutif régional de Bruxelles de l'époque, le 9 mai 1989. A l'exception de ce qu'il a été convenu d'appeler la problématique Cortenberg, ce protocole répartit les charges entre Région et Etat central, et identifie les ouvrages qui doivent être pris en charge. Il s'agit, en grande partie, de tous les espaces publics environnant le complexe du Conseil des Ministres de l'Europe, en cours de construction actuellement.

Pour rappel, Monsieur De Decker, Mesdames, Messieurs, en ce qui concerne le tunnel Cortenberg, il s'agissait au préalable — et je réponds en cela à l'intervenant Ecolo, M. Adriaens — de savoir, d'une part, s'il y avait lieu de construire un ouvrage partiel ou non et, d'autre part, de déterminer l'importance de la prise en charge de cet ouvrage par l'Etat et/ou la Région de Bruxelles-Capitale.

Je signale également à l'Assemblée que le protocole du 9 mai 1989 énonce les principes de la répartition de la destination des avoirs patrimoniaux de l'Etat et de la Région et les modalités afférentes à cette répartition restant à fixer.

Mes Chers Collègues, je puis vous annoncer aujourd'hui, une information importante. Nous sommes à la veille d'un nouvel accord entre la Région de Bruxelles-Capitale et l'Etat central en ce qui concerne les différentes manières de prolonger et d'amplifier le protocole du 9 mai 1989, en ce compris le tunnel Cortenberg. Nous y reviendrons d'ailleurs. Vous avez proposé d'en discuter en Commission parlementaire. Je pense que c'est le lieu adéquat pour poursuivre la réflexion, en tout cas pour ce qui concerne les infrastructures. Cela nous permettra de déterminer clairement quels sont les domaines pris en charge par l'Etat et par la Région, et quel est l'intérêt de notre action pour le rôle international que nous souhaitons pour notre Région.

En ce qui concerne les aménagements de surface, il est acquis que, dans le respect du protocole d'accord du 9 mai 1989, l'Etat belge exécute et finance les travaux suivants — Peut-être me rétorquera-t-on, lorsque j'énumérerai ces travaux, que c'est du «super» Conseil communal. Eh bien, non, car il ne faut pas à la fois nous reprocher de ne pas parler et ensuite lorsque nous prenons la parole nous dire que nous sommes trop concrets — Je vous signale que l'Etat belge prendra en charge le réaménagement de la rue de la Loi entre le rond-point Schumann et la rue de la Joyeuse Entrée, le rond-point Schumann, la rue Froissart, la place du Conseil, la chaussée d'Etterbeek entre le pont des chemins de fer et la place Jourdan, la rue Belliard, entre la rue de Pascale et l'avenue d'Auderghem, la remise en état du parc Léopold, coin rue Belliard et chaussée d'Etterbeek, et les aménagements de surface c'est-à-dire avenue de la Joyeuse Entrée, avenue de Cortenberg, boulevard de la Renaissance entre l'avenue de Cortenberg et la rue Léonard de Vinci et enfin la place Jamblinne de Meux.

En conclusion, Monsieur le Président, mes Chers Collègues, notre Région s'est assurée d'un programme et d'un échéancier précis des travaux à réaliser pour les Institutions européennes. Elle a eu à cœur de s'assurer que l'exécution des travaux projetés soit conforme à la volonté de l'Exécutif telle qu'elle a été exprimée dans sa déclaration devant votre Assemblée. Quant à moi, je suis toujours prêt à répondre, au sein des différentes commissions prévues à cet effet, aux différentes questions qui seraient posées dans le cadre du protocole, dont je viens de faire mention dans cette brève intervention. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

M. le Président. — La parole est à M. De Decker.

M. De Decker. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, mes Chers Collègues, je voudrais remercier l'Exécutif pour sa réponse et également me féliciter du ton et du climat de cette discussion.

Vous aurez constaté que si mon groupe estime évidemment que ce sujet est capital, il n'entre pas du tout dans ses intentions de polémiquer à ce sujet. A cet égard, je regrette que le Président du groupe socialiste ait cru y voir de la démogagie. C'était véritablement ne pas comprendre la portée exacte du débat et notre démarche.

Ceci dit, je remercie le Ministre-Président pour ses informations et pour l'action qu'il mène en concertation avec les Communautés Européennes et le Gouvernement national. Je remercie également M. Thys, qui d'ailleurs a, au cours des Gouvernements et des Exécutifs précédents, joué un rôle essentiel dans cette importante question.

Je vous invite à venir régulièrement devant les Commissions de notre Conseil pour nous informer du suivi du dossier.

PROJETS DE MOTION

Dépôt

ONTWERPEN VAN MOTIE

Indiening

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, en conclusion de cette interpellation, deux ordres du jour ont été déposés.

Dames en Heren, tot besluit van deze interpellatie werden twee moties ingediend.

Le premier, motivé, signé par MM. Vandenhaute, Draps et Mme Lemesre est libellé comme suit:

Le Conseil régional,

Ayant entendu l'interpellation de M. Armand De Decker adressée au Ministre-Président Charles Picqué sur l'implantation du Parlement européen à Bruxelles demande à l'Exécutif d'informer les Commissions compétentes du Conseil de l'évolution du dossier relatif à l'implantation des institutions européennes et notamment du Parlement européen.

De eerste gemotiveerde motie is ondertekend door de heren Vandenhaute, Draps en door Mevrouw Lemesre en luidt als volgt:

De Hoofdstedelijke Raad,

Gehoord de interpellatie van de heer Armand De Decker aan de Minister-Voorzitter Charles Picqué over de vestiging van het Europese Parlement te Brussel, vraagt aan de Executieve de bevoegde Commissies van de Raad op de hoogte te brengen van de evolutie van het dossier over de vestiging van de Europese instellingen en onder meer van het Europese Parlement.

Le deuxième, l'ordre du jour pur et simple, est signé par MM. Vandenbossche, de Berlangeer, Vandenbussche, Van Eyll, S. Moureaux et Mme de t'Serclaes.

De tweede, de eenvoudige motie, is ondertekend door de Heren Vandenbossche, De Berlangeer, Vandenbussche, Van Eyll, S. Moureaux et Mevr. de t'Serclaes.

Le Conseil

Ayant entendu l'interpellation de Monsieur De Decker et la réponse du Ministre-Président Picqué.

Passe à l'ordre du jour.

De Raad

Gehoord de interpellatie van de heer De Decker en het antwoord van de Minister-Voorzitter Picqué.

Gaat over tot de orde van de dag.

Le vote sur ces ordres du jour aura lieu ultérieurement.

Over deze moties zal later worden gestemd.

La discussion est close.

De bespreking is gesloten.

MONDELINGE VRAGEN

QUESTIONS ORALES

M. le Président. — Nous en revenons aux questions orales.

QUESTION ORALE DE M. DE LOBKOWICZ A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, CONCERNANT «LA BROCHURE «BRUXELLES: VILLE DE TOUS LES DEFIS» QUE VIENT D'EDITER SON CABINET»

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER DE LOBKOWICZ AAN DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE, OVER «DE BROCHURE «BRUXELLES: VILLE DE TOUS LES DEFIS», PAS UITGEGEVEN DOOR ZIJN KABINET»

M. le Président. — La parole est à M. de Lobkowicz pour poser sa question.

M. de Lobkowicz. — Monsieur le Président, mes Chers Collègues, je voudrais demander à M. le Ministre-Président quelques explications à propos de la brochure *Bruxelles: Ville de tous les défis* que vient d'éditer son cabinet et qui est, en fait, un tiré à part d'un texte publié dans la revue *Socialisme* n° 216 de novembre-décembre 1989, comme l'indique la brochure éditée par le cabinet.

J'ai reçu cette brochure à trois reprises. Donc, je peux supposer qu'elle a été tirée en de nombreux exemplaires et expédiée à beaucoup de personnes. Je l'ai reçue timbrée à 26 francs alors que les frais de port pour un imprimé s'élèvent à 12 francs. Par conséquent, je peux supposer que l'expédition a coûté assez cher.

Je vois dans cette brochure — et c'est finalement ce qui m'inquiète le plus — la photo de M. le Ministre-Président. Je me demande ce qui différencie une brochure de ce genre d'un tract électoral, si ce n'est que nous ne sommes pas en période électorale.

Je vois également en dernière page une publicité pour un livre intitulé *Réussir Bruxelles*, livre écrit par M. Picqué. Puis-je lui demander à ce propos si cette publicité est payante et s'il touche des droits d'auteur sur ce livre?

Lorsque j'ai fait part aux membres de mon groupe de mon intention de poser cette question, certains m'en ont dissuadé prétextant que cela se faisait dans tous les partis. Nous aussi, m'ont-ils dit, nous étions au pouvoir il n'y a pas longtemps et nous utilisions également ces pratiques.

Mais c'est à M. Picqué que je pose la question. Cela m'étonne de lui parce qu'il s'est présenté et se présente toujours comme quelqu'un voulant changer la politique, voulant modifier les mœurs politiques et n'agissant pas comme les autres.

Je m'étonne donc qu'il fasse comme les autres et je lui pose les questions:

— Combien cela a-t-il coûté?

— Qui a financé l'opération, la Région ou lui-même? Dans ce dernier cas je l'aurais interpellé à tort.

— Comment envisage-t-il l'aspect déontologique de cette question?

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Monsieur le Président, dans les usages politiques il est assez rare qu'un Ministre ait le souci de ne pas grever le budget de son Cabinet en envoyant un texte de cette nature et ait la bonne idée de solliciter une revue pour pouvoir l'imprimer de manière à en avoir des tirés à part sans que les charges d'impression ne soient précisément imputées au Cabinet.

Je retournerai volontiers l'argument et l'interprétation de M. de Lobkowicz, en lui disant que c'est précisément quelque chose qui me distingue peut-être d'autres. Je crois qu'il faut insister là-dessus.

Ce qui est vrai, j'en fais l'aveu, c'est qu'un certain nombre d'exemplaires — limité puisque la revue *Socialisme* m'a donné ces brochures en petit nombre — ont été envoyés. Je n'y suis pour rien si l'honorable membre cumule quelques mandats et que j'ai dû lui envoyer ce document plusieurs fois, c'est-à-dire à l'échevin, au conseiller régional, etc. Qu'il ne m'en veuille pas. Je ne cherche pas la polémique mais je trouve qu'il n'y a pas lieu de soulever ce problème. Au contraire, je considère que nous avons eu là une attitude très éthique en n'imprimant pas un texte dont j'aurais quand même pu dire qu'il était d'intérêt général puisqu'il s'agissait de déclarations du Président de l'Exécutif, s'inspirant d'ailleurs d'un certain nombre de déclarations de l'Exécutif. J'aurais très bien pu le faire imprimer par mon Cabinet, ce qui n'est pas contraire à l'usage.

Je tiens à dire aussi que sur le livre mentionné je ne touche pas de droits d'auteur.

M. le Président. — La parole est à M. de Lobkowicz.

M. de Lobkowicz. — Monsieur le Ministre-Président, je vous remercie pour votre réponse, vous éteignez complètement mes craintes. J'espère que vous serez suivi par vos collègues dans votre attitude qui est parfaitement respectable. J'étais mal informé.

M. le Président. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE MME NAGY A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, CONCERNANT «LA MISE EN PLACE DANS LES COMMUNES BRUXELLOISES D'UN SERVICE D'ECO-CONSEIL»

MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW NAGY AAN DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE, BETREFFENDE «DE OPRICHTING VAN EEN DIENST VOOR RAADGEVINGEN INZAKE MILIEU IN DE BRUSSELSE GEMEENTEN»

M. le Président. — La parole est à Mme Nagy pour poser sa question.

Mme Nagy. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Mesdames, Messieurs, la déclaration de l'Exécu-

tif faisait part des intentions de celui-ci de développer les services d'éco-conseillers dans les communes bruxelloises, ceci dans le cadre de la promotion de la protection de l'environnement, axe d'actions prioritaires.

A ma connaissance, des initiatives de ce type ont été proposées par le Centre urbain à plusieurs communes bruxelloises et ont été favorablement accueillies sans que, pour autant, beaucoup de projets aient déjà abouti.

Il me revient que deux communes ont inscrit ces dépenses affectées à un service d'éco-conseil dans leur budget 1989 et 1990.

Il s'agirait des communes d'Anderlecht et de Bruxelles-Ville. M. le Ministre peut-il me dire si d'autres communes ont introduit de telles dépenses dans leurs budgets 1989 et 1990? Quelle est l'attitude de la tutelle face à ce problème et quelle suite a-t-elle donnée aux décisions prises par les Collèges d'Anderlecht et de Bruxelles-Ville? Quelles sont les raisons invoquées pour ces décisions? Quelles initiatives l'Exécutif a-t-il prises pour réaliser le programme d'éco-conseils prévu dans la déclaration de politique générale?

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Monsieur le Président, il est vrai que certaines communes ont décidé de créer un service d'éco-conseil. Il s'agit tout d'abord d'Anderlecht, qui a conclu une convention avec l'asbl «Le Centre urbain» pour les quatre derniers mois de 1989 — le budget étant de 350 000 francs — et pour l'année 1990, pour un budget de 1,5 million de francs.

La ville de Bruxelles a également conclu une convention avec la même asbl. Un crédit de 4 millions de francs avait aussi été prévu au budget 1990. Les crédits ont été supprimés en 1989, l'opération n'étant pas réalisable à l'époque.

L'autorité de tutelle a donc notifié aux communes intéressées que cette décision était devenue exécutoire.

Actuellement, je n'ai pas connaissance de projets semblables dans d'autres communes. Par contre, je sais que certaines d'entre elles disposent d'un service communal de l'environnement. Tel est le cas notamment — cette liste n'est pas exhaustive — à Etterbeek, à Woluwe-Saint-Lambert, à Woluwe-Saint-Pierre et à Auderghem. D'autres communes ont installé une Commission consultative de l'environnement. Je citerai pour exemple Berchem, Jette et Schaerbeek. D'autres encore ont confié une fonction d'éco-conseiller à un conseiller communal.

Nous sommes donc tout disposés à encourager les initiatives de ce type mais en respectant l'autonomie communale en la matière, car les mandataires doivent pouvoir adopter des formules très différentes d'une commune à l'autre. M. Gosuin étudie actuellement ce dossier, mais je voudrais d'ores et déjà rassurer Mme Nagy en lui disant que l'Exécutif est certainement favorable à une telle mission puisqu'il a décidé d'aider l'association qui appuie généralement les initiatives des communes dans ce domaine. En effet, l'Exécutif a décidé, en décembre, de conclure une convention portant sur 3,5 millions de francs avec l'asbl «Le Centre urbain».

M. le Président. — La parole est à Mme Nagy.

Mme Nagy. — Monsieur le Président, je n'ai pas très bien compris la réponse de M. le Ministre-Président en ce qui concerne les budgets 1989 et 1990 des communes d'Anderlecht et de Bruxelles-Ville. Je me permettrai dès lors de répéter ce que j'ai demandé pour voir si nous sommes sur la même longueur d'ondes.

En 1989, la commune d'Anderlecht a prévu à son budget 350 000 francs de dépenses et Bruxelles-Ville un montant de 2 millions de francs. La première requête a été approuvée mais pas la seconde, non, à ma connaissance, parce que le projet n'était pas prêt mais parce que la tutelle a estimé que ces activités ne présentaient pas un intérêt suffisant et que de telles dépenses nuiraient à l'équilibre financier.

Par contre, la réponse du Ministre-Président laisse entendre que les budgets 1990 ont été approuvés pour les deux communes en question. M. le Ministre-Président pourrait-il me donner des précisions à ce sujet?

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Monsieur le Président, Mme Nagy a raison de me demander des précisions si elle estime que je n'ai pas été clair.

Le budget 1989 d'Anderlecht ne pose aucun problème puisqu'il a été approuvé. En ce qui concerne 1990, le budget est en cours d'approbation.

Je peux, à titre personnel, rassurer Mme Nagy en lui disant que, bien que je n'aie pas investigué de façon précise dans le dossier d'Anderlecht, je n'ai pas l'intention de réduire cette dépense. Mais le budget n'est pas encore approuvé.

En ce qui concerne la ville de Bruxelles, le problème est un peu plus complexe.

Un crédit de 4 millions de francs est prévu au budget 1990. Ce budget de la ville de Bruxelles est beaucoup plus important et ne donnera pas lieu à une approbation aussi rapide que celui d'Anderlecht. Nous discutons pour l'instant avec la ville de Bruxelles de l'opportunité d'un certain nombre de postes de son budget, ce qui est tout à fait normal.

Je puis aussi rassurer Mme Nagy en lui disant que mon attention et ma vigilance ne se porteront pas spécialement sur ce poste-là, mais il est exact que mes services m'informent que l'opération n'a pas encore été très bien précisée actuellement.

Par ailleurs, il est peut-être possible de dégager d'autres formules. Ainsi, un crédit pourrait être inscrit dans le budget communal. La conclusion d'une convention avec une asbl, comme le Centre urbain, qui se verrait confier une mission d'aide à la commune, est aussi une possibilité.

L'alternative est donc la suivante: inscrire un poste au budget communal où imposer, par une convention, à une asbl la mission d'assistance en Conseil auprès de la commune. Compte tenu de la complexité du budget de la ville de Bruxelles, il est possible que nous nous orientions vers cette dernière formule.

Je voudrais rassurer Mme Nagy: s'il reste des inconnues elles sont essentiellement liées à la procédure générale d'approbation du budget et non à une opposition sur ce poste particulier.

M. le Président. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE M. DEBRY A M. GOSUIN, SECRETAIRE D'ETAT ADJOINT AU MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, CONCERNANT «LES LOGEMENTS DANS LE QUARTIER HARMONIE (QUARTIER NORD)»

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER DEBRY AAN DE HEER GOSUIN, STAATSSECRETARIS TOEGEVOEGD AAN DE MINISTER BELAST MET HUISVESTING, LEEFMILIEU, NATUURBEHOUD EN WATERBELEID, BETREFFENDE «DE HUISVESTING IN DE HARMONIEWIJK (NOORDWIJK)»

M. le Président. — La parole est M. Drouart qui posera la question de M. Debry.

M. Drouart. — Monsieur le Président, à l'occasion de la conception du plan particulier d'aménagement n° 45-65 visant une partie du quartier Harmonie dans le quartier Nord, le comité d'habitants et la société propriétaire des terrains concernés ont entrepris des négociations afin de formaliser l'intervention de ladite société au niveau des constructions qu'elle projette. Cette convention prévoit notamment que la moitié des logements à construire répondront aux normes de construction de la société nationale du logement et qu'ils pourront être vendus à des sociétés agréées.

Plusieurs sociétés de logements sociaux se sont montrées intéressées par l'achat d'une partie de ces logements.

Il semblerait que le dossier soit actuellement dans les mains du Secrétaire d'Etat à qui il revient d'autoriser ces sociétés de procéder à l'achat des logements en question.

Le Secrétaire d'Etat pourrait-il me dire:

1. S'il a déjà pris contact avec les différents partenaires concernés par ce dossier;

2. S'il a déjà pris des décisions;

3. S'il estime intéressant que des sociétés de logements sociaux achètent des logements neufs, construits par une société privée;

4. Dans l'affirmative, quel est le prix maximum auquel une telle transaction est envisageable?

M. le Président. — La parole est M. Gosuin, Secrétaire d'Etat.

M. Gosuin, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau. — Monsieur le Président, il me paraît anticipé de dire que le dossier est entre mes mains pour la bonne et simple raison qu'il me manque toujours un élément important pour pouvoir me positionner sur ce dossier, en l'occurrence, la connaissance exacte du prix que l'acteur privé entend pratiquer pour mettre en vente le lot de logements sociaux concernés. Aucun responsable public ne peut prendre une décision dans ce type de contexte, vous en conviendrez avec moi.

Mon Cabinet a déjà répété plusieurs fois cette nécessité aux membres du comité d'habitants du quartier Harmonie que certains de mes collaborateurs ont rencontrés sur ce dossier. C'est essentiellement avec ces représentants du comité de quartier et avec certaines sociétés agréées intéressées par le dossier, que mon Cabinet a eu des contacts. Mais la SLRB à qui j'avais confié, en octobre 1989, une mission d'examen de ce projet de construction a, pour sa part, eu des contacts avec l'ensemble des acteurs concernés.

Et la Société régionale du logement aboutit à la même conclusion que moi, en ajoutant qu'une programmation au coup par coup des investissements du secteur logement social apparaît peu opportune eu égard à la volonté de programmation cohérente de ceux-ci, même si des exceptions peuvent être tolérées.

J'ajouterai par ailleurs que le secteur du logement social n'est pas directement acteur de la convention signée entre BatiPromo et le comité de quartiers, ce qui affaiblit sans doute les possibilités de négociation dans ce dossier.

S'il me paraît intéressant que le secteur du logement social achète des logements neufs construits par une société privée, il convient bien entendu de lui donner des garanties au sujet du prix de vente et de la qualité de ceux-ci, ce qui est l'un des aspects fondamentaux du dossier Harmonie où la question de la garantie sur les prix n'obtient pas une réponse satisfaisante de la part de l'acteur privé BatiPromo.

Je n'ai donc pas, à ce jour, pris une décision définitive sur ce dossier, d'une part, parce que nous ne sommes pas liés à la Convention, d'autre part, parce que nous n'avons pas une connaissance exacte des prix de vente possibles à partir desquels la société BatiPromo voudrait faire des propositions.

Quoi qu'il en soit, il me paraît difficile d'accepter un prix supérieur à 2 500 000 francs ou 3 000 000 de francs par logement, selon la surface concernée.

M. le Président. — La parole est à M. Drouart.

M. Drouart. — Je vous remercie, Monsieur le Secrétaire d'Etat, de votre réponse.

M. le Président. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE M. DEBRY A M. GOSUIN, SECRETAIRE D'ETAT ADJOINT AU MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, CONCERNANT «LES HAUSSES DE LOYERS DANS LES SOCIETES DE LOGEMENT SOCIAL»

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER DEBRY AAN DE HEER GOSUIN, STAATSSECRETARIS TOEGEVOEGD AAN DE MINISTER BELAST MET HUISVESTING, LEEFMILIEU, NATUURBEHOUD EN WATERBELEID, BETREFFENDE «DE STIJGING VAN DE HUURPRIJZEN IN DE MAATSCHAPPIJEN VOOR SOCIALE HUISVESTING»

M. le Président. — La parole est à M. Drouart qui posera la question de M. Debry.

M. Drouart. — Monsieur le Président, il a été beaucoup question d'augmentations importantes dans certaines sociétés de logement social. Des voix se sont élevées pour stigmatiser tantôt les pratiques clientélistes de certains responsables de sociétés, tantôt le mode de calcul des loyers, tantôt le manque de prévoyance du Secrétaire d'Etat, tantôt encore le manque de concertation entre le Secrétaire d'Etat et les sociétés agréées.

Le Secrétaire d'Etat a lui-même donné le 19 janvier 1990, une conférence de presse, où il déclarait notamment son inten-

tion de rencontrer les sociétés et de régler le problème pour la fin février.

Le Secrétaire d'Etat pourrait-il répondre aux questions suivantes:

1. Quelles sont les six sociétés où il a été constaté des hausses excessives de loyer?

2. Le 19 janvier, le Secrétaire d'Etat signalait que lui-même et la SNL n'étaient en possession des propositions de modifications que de 26 des 36 sociétés bruxelloises. Ces sociétés ont-elles actuellement rentré leurs propositions? Des cas d'augmentations anormalement importantes apparaissent-ils parmi ces propositions?

3. Dans les sociétés incriminées, quel a été le taux d'augmentation des valeurs locatives normales ou du plafond des revenus de référence? Sur quelle augmentation de loyer cela a-t-il débouché?

4. Sur la base de quels critères et de quels taux d'augmentation a-t-on «choisi» les sociétés que le Secrétaire d'Etat allait rencontrer?

5. A quelques jours de la fin du mois, quelles sociétés le Secrétaire d'Etat a-t-il rencontrées? Suite à ces rencontres, quelles sont les décisions qui ont été prises?

M. le Président. — La parole est à M. Gosuin, Secrétaire d'Etat.

M. Gosuin, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau. — Monsieur le Président, en ce qui concerne le préambule, permettez-moi de dire que je voudrais ne pas rappeler, lors de chaque séance, les termes de mes réponses antérieures à propos des concertations et de la communication des informations que j'ai transmises à la SNL. Il en va de même pour ce qui concerne mon analyse du système actuel en termes de contrôle des sociétés agréées, de fonctionnement de la SNL ou d'applicabilité de la législation actuelle.

Je ne reviendrai donc pas sur ce préambule qui ne tient pas compte de mes réponses antérieures et je réponds directement à vos questions.

Les sociétés où il a été constaté une hausse de loyer apparemment anormale sont en fait au nombre de cinq à ce jour. Il s'agit successivement de: Les Habitations et Logements sociaux d'Auderghem, Le Home familial bruxellois, Ieder zijn huis, Le Foyer schaerbeekois, Le Foyer forestois.

Ces sociétés sont celles qui ont connu, au 1er janvier 1990, une augmentation de leur loyer de base annuel global de plus de 15 p.c. par rapport au 1er janvier 1988. La limite de 15 p.c. d'augmentation a été retenue car c'est à partir d'elle que l'augmentation apparaît anormale, eu égard aux décisions de l'Exécutif bruxellois qui traçaient une «augmentation potentielle et maximale» de 14,48 p.c. (8,8 p.c. d'augmentation du coefficient d'actualisation plus 5,68 p.c. d'augmentation de l'indice des prix à la consommation entre le 1er janvier 1988 et décembre 1989).

Si on déduit de ce pourcentage de 14,48 p.c, la baisse de 4,4 p.c. liée à l'impact de la modification du coefficient revenu à revenus constants, on obtient une limite d'augmentation acceptable du loyer réel à payer de 10,08 p.c., sous réserve, bien entendu, de revenus constants et sans modification de la composition du ménage.

Il convient d'indiquer aussi qu'il s'agit là d'un groupe de sociétés sélectionnées sur un premier lot de 26 sociétés dont la SNL m'avait transmis les dossiers à la mi-janvier.

La société nationale m'a récemment transmis les dossiers de trois autres sociétés, à savoir: La Cité moderne de Berchem-Sainte-Agathe, Les villas de Ganshoren, Le Foyer jettois de Jette.

Il me reste donc à recevoir le dossier du Logis de Watermael-Boitsfort, de l'Habitation moderne de Woluwe-Saint-Lambert, des Foyers collectifs bruxellois.

Enfin, je vous rappelle qu'actuellement le Foyer de Berchem-Sainte-Agathe, le Home des infirmières et le Centre de Puériculture ne possèdent pas de logements loués dans le secteur social.

Concernant les trois sociétés dont le dossier m'a été transmis récemment, il me manque, aujourd'hui, les éléments de comparaison avec les loyers de 1988 afin de pouvoir répondre complètement à votre deuxième question: la SNL doit me les transmettre incessamment. Et c'est à l'aune de ceux-ci que je pourrai vous dire si d'autres sociétés que les cinq relevées jusqu'ici ont connu des hausses de loyer excessives.

Si vous connaissez bien le secteur du logement social vous savez que plusieurs paramètres interviennent entre le loyer de base global annuel d'une société et ce que paie réellement un locataire: d'une part, la définition du chantier comprenant son logement et le taux d'augmentation réel du loyer de base du chantier concerné; d'autre part, l'impact du coefficient revenu du locataire; enfin, les limites constituées par les planchers et les plafonds de loyer définis à l'article 16 de l'arrêté royal du 25 septembre 1987.

Il ne m'est pas possible de répondre de manière complète à votre question au sujet des taux réels d'augmentation des valeurs locatives normales ou du plafond des revenus pris en considération vu la complexité et l'hétérogénéité des situations, d'une part; et vu, d'autre part, le fait que la SNL ne m'a transmis que des données sur les modifications des loyers de base par chantier ou par société.

Du reste, il n'est pas non plus du rôle de la tutelle d'étudier cas par cas, dossier par dossier. Des instructions générales sont transmises; les sociétés sont tenues de les faire respecter et la tutelle directe, à savoir la SNL, de veiller à les faire respecter.

J'ajouterai que contrairement à ce qu'indique le § 2 de l'article 16 de l'arrêté royal du 25 septembre 1987 définissant les modalités de calcul de loyer du logement social, la SNL n'est aujourd'hui plus en mesure de contrôler la fixation des valeurs locatives normales par les sociétés agréées.

4. J'ai rencontré deux sociétés sur les cinq sociétés concernées à ce jour par les hausses excessives, à savoir le Home familial bruxellois et les Habitations et logements sociaux d'Auderghem.

Au cours de ces entretiens, j'ai conformément à ce que j'avais dit récemment en Conseil régional affirmé le refus de l'ERBC d'augmentations moyennes de loyers réels de plus de 10,08 p.c. (14,48 p.c. – 4,4 p.c. de baisse du coefficient revenus) et la volonté de faire prendre aux sociétés agréées les mesures limitant les hausses au niveau décidé par l'Exécutif, toujours à revenus constants et sans modification de la composition des ménages.

Il me paraît anticipé aujourd'hui d'en dire plus avant d'avoir rencontré les trois autres sociétés concernées.

Je signalerai pour terminer que ces cinq réunions feront l'objet d'un procès-verbal signé entre les différents acteurs concernés à savoir les sociétés rencontrées, la SNL et moi-même comme Secrétaire d'Etat au Logement de la Région de

Bruxelles-Capitale. Et ce afin de clarifier définitivement cette situation avec l'accord de tous les partenaires.

M. le Président. — La parole est à M. Drouart.

M. Drouart. — Monsieur le Président, je tiens à remercier M. le Secrétaire d'Etat d'avoir accepté de répondre à la question de M. Debry.

Je tiens simplement à souligner que ce dossier, comme cela est apparu très clairement dans la réponse du Secrétaire d'Etat, est vraiment prioritaire. Nous l'invitons donc à continuer l'action qu'il a entreprise dans ce sens afin de trouver au plus vite une solution à la situation sociale parfois difficile de certaines familles.

M. le Président. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE M. HUYGENS A M. GOSUIN, SECRETAIRE D'ETAT ADJOINT AU MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU ET A M. ANCIAUX, SECRETAIRE D'ETAT ADJOINT AU MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES RELATIONS EXTERIEURES, CONCERNANT «LE DEPARTEMENT «ATTEINTES AU MILIEU» DU SERVICE INCENDIE»

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER HUYGENS AAN DE HEER GOSUIN, STAATSSECRETARIS TOEGEVOEGD AAN DE MINISTER BELAST MET HUISVESTING, LEEFMILIEU, NATUURBEHOUD EN WATERBELEID, EN AAN DE HEER ANCIAUX, STAATSSECRETARIS TOEGEVOEGD AAN DE MINISTER BELAST MET FINANCIEN, BEGROTING, OPENBAAR AMBT EN EXTERNE BETREKKINGEN, BETREFFENDE «DE AFDELING «MILIEUVERONTREINIGING» VAN DE BRANDWEER»

M. le Président. — La parole est à M. Huygens pour poser sa question.

M. Huygens. — Monsieur le Président, Messieurs les Secrétaires d'Etat, Chers Collègues, suite à la suppression de certaines compétences de l'Agglomération fin 1987, le département «Atteintes au milieu» a été transféré au service Incendie.

Ce département était chargé des mesures de nuisances telles que le bruit, les émanations gazeuses, etc., et d'une manière générale de l'instruction des plaintes des citoyens en matière d'environnement.

Je souhaiterais obtenir une réponse aux questions suivantes:

1. A l'exclusion de la problématique des établissements classés, dont le contrôle est réalisé par l'administration Bruxelloise, quelle est actuellement la procédure d'instruction des plaintes en matière d'environnement?

2. Les mesures de pollution sont actuellement payantes, ce qui peut constituer un obstacle pour de nombreux citoyens cependant soucieux de la qualité de leur milieu de vie. Quel serait l'impact budgétaire si ce service était gratuit?

3. Ne conviendrait-il pas de réorganiser ce département «Atteintes au milieu» dans un cadre plus cohérent sur le plan des compétences environnementales?

M. le Président. — La parole est à M. Gosuin, Secrétaire d'Etat.

M. Gosuin, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau. — Monsieur le Président, je vais essayer de répondre le plus clairement possible à la question de l'honorable membre, mais je serai parfois amené à faire un constat de carence par rapport à la situation existante, à laquelle nous sommes bien décidés à remédier. C'est d'ailleurs inscrit dans la déclaration de l'Exécutif.

Actuellement, il n'existe aucune procédure d'instruction des plaintes en matière d'environnement en Région bruxelloise, ce qui ne veut pas dire que des plaintes ne peuvent pas être déposées.

L'estimation du coût d'un tel service peut se faire à partir des dépenses engagées par le passé par le département «Atteintes au milieu» sur la base d'environ 300 dossiers traités par an (y compris les dossiers d'information):

— Frais de personnel: 3 agents niveau 1, 1 agent niveau 2 et 1 agent niveau 3;

— Frais de fonctionnement: 1 à 1,5 million (analyses comprises).

Les frais d'investissement seront relativement lourds car le matériel nécessaire aux contrôles a une durée de vie assez courte et le matériel existant est à remplacer totalement.

Je ne puis vous donner de renseignements chiffrés mais il est évident, à ce stade-ci, que cela mérite une analyse plus complète. Je vous ai donné les besoins d'un service et, à partir de ces informations, on peut évaluer un coût relativement important eu égard aux nécessités en personnel et aux frais d'investissements.

La réorganisation de l'aide à la population en matière de lutte contre les nuisances est actuellement à l'étude. Cette aide se développera dans deux directions:

— Information de la population sur ses droits et ses responsabilités en matière de respect de l'environnement, information sur les procédures à suivre, dossiers sur des cas spécifiques de nuisances. La diffusion de l'information vers les couches les plus larges de la population pourrait être envisagée avec l'aide d'associations œuvrant dans le domaine de la protection de l'environnement.

— Agrément d'agents chargés du contrôle et de la répression des infractions en matière d'environnement. Organisation d'une cellule technique de contrôle et d'analyse des nuisances.

Vous pouvez donc constater que beaucoup de travail reste encore à faire et que je ne puis pas répondre maintenant à ces interrogations, mais il est évident que cela doit être une de nos priorités.

De Voorzitter. — De heer Anciaux, Staatssecretaris, heeft het woord.

De heer Anciaux, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — Mijnheer de Voorzitter, collega Gosuin heeft de meest fundamentele vragen beantwoord. Ik hoef slechts enkele aanvullingen te doen die eerder van organisatorische aard zijn.

Het is juist dat de cel «Milieuhinder» bij de brandweerdienst werd ingeschakeld. Kort na de installatie van de Brusselse Hoofdstedelijke Executieve werd reeds volop gedacht aan de overheveling van de personeelsleden naar het Brussels

Instituut voor Milieubeheer. Hierover is ondertussen een principebeslissing getroffen volgens dewelke het over te hevelen personeel van de cel van de brandweer naar het Brussels Instituut voor Milieubeheer de grootst mogelijke samenwerking met de brandweer zal ontwikkelen voor de gevallen waar die noodzakelijk is.

De verantwoordelijken van beide instellingen hebben een eerste vergadering gepland op maandag 5 maart te 14 uur. Hier zal voornamelijk worden onderzocht welke diensten beide instellingen aan elkaar zullen verschaffen. De brandweer verwacht vooral hulp van het BIM bij het opstellen van preventiedossiers en tussenkomstplannen en bij de inspectie van gevaarlijke en hinderlijke inrichtingen.

Inzake de tussenkomsten wil ze mogelijkheden van samenwerking onderzoeken bij intoxicatie in de getroffen zone.

Omgekeerd kan de brandweerdienst aan het BIM een aantal hinderlijke of gevaarlijke situaties melden en kan hij ook helpen bij het uitvoeren van moeilijke, zelfs gevaarlijke metingen door deze milieucel die binnenkort officieel zal worden gevoegd bij het BIM. De overheveling stond trouwens reeds op de agenda van de Executieve.

M. le Président. — La parole est à M. Huygens.

M. Huygens. — Monsieur le Président, je remercie les deux Secrétaires d'Etat pour les réponses qu'ils nous ont fournies et qui font preuve d'une volonté d'aller dans un sens plus cohérent pour notre administration bruxelloise et pour la protection des citoyens en matière d'environnement.

M. le Président. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE M. HUYGENS A M. GOSUIN, SECRETAIRE D'ETAT ADJOINT AU MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, CONCERNANT «LA COMMISSION CONSULTATIVE DE L'IBGE»

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER HUYGENS AAN DE HEER GOSUIN, STAATSSECRETARIS TOEGEVOEGD AAN DE MINISTER BELAST MET HUISVESTING, LEEFMILIEU, NATUURBEHOUD EN WATERBELEID, BETREFFENDE «DE ADVIESRAAD VAN HET BIM»

M. le Président. — La parole est à M. Huygens pour poser sa question.

M. Huygens. — Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire d'Etat, Chers Collègues, l'arrêté royal du 8 mars 1989 portant création de l'Institut bruxellois pour la Gestion de l'Environnement fait référence en son article 7 à la création d'une Commission consultative chargée de donner des avis relatifs à la protection et à l'amélioration de l'environnement.

Cette Commission a été installée par l'Exécutif précédent.

Pourriez-vous nous informer des missions qui lui ont été confiées et du travail déjà effectué par cette Commission?

M. le Président. — La parole est à M. Gosuin, Secrétaire d'Etat.

M. Gosuin, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau. — Monsieur le Président, vous m'interrogez, Monsieur Huygens, sur la mission et le travail de la Commission consultative qui a été instaurée auprès de l'Institut bruxellois pour la Gestion de l'Environnement.

Suivant l'article 7 de l'arrêté royal du 8 mars 1989, la Commission consultative donne, soit d'initiative, soit à la demande du fonctionnaire dirigeant ou du fonctionnaire dirigeant adjoint, de l'Exécutif ou du membre de l'Exécutif qui a l'Environnement et la Conservation de la Nature dans ses attributions, des avis relatifs à la protection et à l'amélioration de l'environnement, et à la protection et la conservation de la nature.

Les missions sont aussi reprises dans les articles 7 et 8 de l'arrêté royal relatif à la composition et au fonctionnement de la Commission consultative:

— La commission conseille l'institut à la préparation de ses plans, à la détermination de ses priorités et à l'exécution des études et enquêtes. La commission fournit de l'assistance au fonctionnaire dirigeant et au fonctionnaire dirigeant adjoint de l'institut à la préparation de textes et de projets, à l'elaboration de programmes de mesurage et d'enquêtes et à la définition d'une vision politique.

— La commission est instituée en tant que Conseil supérieur de la distribution d'eau.

La commission consultative a été installée par l'Exécutif précédent et a eu une première réunion sous le nouvel Exécutif, le 27 octobre 1989.

Au sein de la commission, sept groupes de travail ont été constitués dans différents domaines de la gestion de l'environnement: groupe de travail Air, Eau, Bruit, Déchets, Déchets hospitaliers, Législation de l'environnement et Etudes d'impact. Les présidents et leurs groupes de travail respectifs sont chargés, par la commission, de l'élaboration d'un programme et de désigner les priorités.

M. le Président. — La parole est à M. Huygens.

M. Huygens. — Monsieur le Président, je remercie M. le Secrétaire d'Etat de sa réponse. Il serait peut-être intéressant de communiquer aux membres de l'Assemblée la composition de cette commission.

M. Gosuin, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau. — D'accord, Monsieur Huygens.

M. le Président. — L'incident est clos.

ORDRE DES TRAVAUX

REGELING VAN DE WERKZAAMHEDEN

M. le Président. — Nous suspendons maintenant les travaux de la séance plénière du Conseil. Ils reprendront cet après-midi, après ceux de l'Assemblée réunie.

La séance plénière de l'Assemblée réunie commencera à 14 heures.

De vergadering van de Verenigde Vergadering begint te 14 uur.

La séance est levée.

De vergadering is gesloten.

(La séance est levée à 12 h 25 m.)

(De vergadering wordt gesloten te 12 u. 25 m.)

43.206 — E. Guyot, s. a., Bruxelles